
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 15 mai 2023
13 h**

**Séance tenue le lundi 15 mai 2023
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Christine Black, Mme Mary Deros et Mme Virginie Journeau

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Michel Turcotte, Agent de recherche
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha:ka* (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé ».

Ensuite, Mme Musau Muele souhaite, au nom du conseil municipal, que l'on observe un temps de recueillement en solidarité avec les personnes des municipalités voisines touchées par les crues printanières ayant récemment affecté le Québec. La Ville de Montréal témoigne de son profond soutien à l'égard des personnes touchées. La présidente du conseil souligne ensuite l'engagement citoyen de Mme Mary Deros et de M. Dominic Perri qui cumulent respectivement 25 ans et 40 ans de service à la communauté montréalaise.

La présidente du conseil demande d'observer une minute de silence.

Mme Musau Muele remercie les membres du conseil pour ce moment de recueillement et poursuit avec les célébrations internationales. La présidente du conseil mentionne les événements suivants :

- 1^{er} au 31 mai : Mois du patrimoine juif
- 1^{er} au 31 mai : Mois du patrimoine asiatique
- 15 mai : Journée internationale des familles
- 16 mai : Journée internationale du vivre-ensemble en paix
- 17 mai : Journée internationale de la lutte contre l'homophobie, la lesbophobie, la transphobie et la biphobie
- 21 mai : Journée internationale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement
- 23 mai : Journée nationale des patriotes
- 28 mai au 3 juin : Semaine nationale de l'accessibilité

Elle enchaîne avec la liste des anniversaires des personnes élues pour le mois de mai et leur souhaite un joyeux anniversaire en les nommant :

M. Richard Deschamps, M. Robert Beaudry, M. Jérôme Normand, Mme Magda Popeanu, M. Sterling Downey, et M. Jocelyn Pauzé.

La présidente du conseil remercie les membres pour leur attention, déclare la séance ouverte et souhaite d'excellents travaux à toutes et à tous.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 13 h 04, la présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante	Quartier Namur-Hippodrome et site de l'îlot Voyageur – Est-ce que l'Administration va accélérer la construction d'habitations sur ces sites notamment? / Reformule sa question en souhaitant l'abordabilité des futures habitations
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Est-ce que l'Administration peut inclure tous les membres du conseil municipal dans l'analyse rétrospective de la tempête de pluie verglaçante du 5 avril dernier? / Reformule sa question
Mme Nancy Blanchet	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Est-ce que le futur tracé de transport structurant pour le Grand Sud-Ouest inclura le territoire lasallois? / Reformule sa question
M. Serge Sasseville	Mme Ericka Alneus	Est-ce que l'Administration a des projets pour reconnaître la contribution du groupe musical Beau Dommage au patrimoine montréalais en 2024?
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante Mme Marie-Andrée Mauger	Est-ce que l'Administration peut s'engager à freiner les dépenses dans le cadre des ententes avec Véolia concernant la gestion des Centres de traitement des matières organiques (CTMO)? / Pour les CTMO, comment l'Administration peut-elle garantir que les chantiers vont reprendre, et ce, sans coûts supplémentaires?

M. Laurent Desbois	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Parc canin Mali dans l'arrondissement d'Outremont – Est-ce que l'Administration va inclure les élus-es et dirigeants de l'arrondissement pour le futur projet du parc canin? / Reformule sa question en insistant sur une étroite collaboration souhaitée autant pour le parc canin que pour la future école dans le quartier MIL
--------------------	---	---

À 13 h 34

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger la Période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition de prolongation de 15 minutes est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Édifice situé au 1300-1330, rue Saint-Antoine Ouest – Est-ce que l'Administration va intervenir rapidement sur cet immeuble qui a subi cinq incendies et qui présente des risques en matière de sécurité publique? / Commentaires sur la réponse reçue
M. Dimitrios (Jim) Beis	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)	Pourquoi attendre en 2025 pour mettre en place les mesures nécessaires afin de se protéger des inondations printanières? Et questionne la somme de 16 millions de dollars étalée sur huit ans pour cet enjeu / Où est la somme de 6 millions de dollars devant être dédiée à la protection des inondations printanières?
Mme Alba Zuniga-Ramos	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Demande des explications concernant la sécurité dans les transports en commun en s'informant notamment de l'ajout de constables à cet effet / Comment l'Administration va poursuivre son soutien au projet EMIC (équipe métro d'intervention et de concertation)?

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 13 h 52.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

CM23 0463

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 15 mai 2023 tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM23 0464

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 17 avril 2023

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 17 avril 2023, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 11 mai 2023 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), pour la période du 1^{er} au 30 avril 2023
 - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 30 avril 2023
 - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 30 avril 2023
-

CM23 0465

Dépôt de la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission permanente sur les finances et l'administration contenues dans le rapport intitulé « Budget 2023 et PDI 2023-2031 - Rapport et recommandations »

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission permanente sur les finances et l'administration contenues dans le rapport intitulé « Budget 2023 et PDI 2023-2031 - Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

04.04 1239902005

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 5.01 Résolution CA23 29 0087 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Déclaration - Soutien aux organismes communautaires et institutionnels
 - 5.02 Résolution CA23 08 0239 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent
 - 5.03 Résolution CA23 16 0154 du conseil d'arrondissement d'Outremont - Motion - Demander à la Ville de Montréal d'octroyer une aide financière urgente et récurrente afin de prendre soin de la canopée
-

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucune réponse déposée.

7 – Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 20 avril 2023
-

CM23 0466

Dépôt du rapport d'activité 2022 du Conseil jeunesse de Montréal

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport d'activité 2022 du Conseil jeunesse de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.02 1237181002

CM23 0467

Dépôt du rapport d'activité 2022 du Conseil des Montréalaises

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport d'activité 2022 du Conseil des Montréalaises, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.03 1237721002

CM23 0468

Dépôt du rapport d'activité 2022 du Conseil interculturel de Montréal

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport d'activité 2022 du Conseil interculturel de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.04 1239404002

CM23 0469

Dépôt du Bilan 2022 du traitement des demandes d'accès aux documents

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le Bilan 2022 du traitement des demandes d'accès aux documents, et le conseil en prend acte.

07.05 1231615001

CM23 0470

Dépôt du rapport annuel 2022 de la vérificatrice générale de la Ville

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport annuel 2022 de la vérificatrice générale de la Ville, et le conseil en prend acte.

À 14 h 11, le lundi 15 mai 2023, le leader de la majorité, M. Alex Norris, informe les membres du conseil que l'étude du point 7.06 est suspendu, conformément à la résolution CM11 0184 adoptée lors de l'assemblée du conseil municipal du 21 mars 2011, qui prévoit la tenue d'un comité plénier, le mardi matin suivant le dépôt du rapport, soit le 16 mai 2023, tout de suite après les périodes de questions du public et des membres du conseil.

07.06

CM23 0471**Dépôt d'une lettre de la Société de transport de Montréal intitulée « Plénière de la STM sur son offre de service et ses finances pour l'année 2023 »**

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose une lettre de la Société de transport de Montréal intitulée « Plénière de la STM sur son offre de service et ses finances pour l'année 2023 », et le conseil en prend acte.

Il est proposé par M. Alex Norris

Appuyé par Mme Dominique Ollivier

que le conseil se transforme en comité plénier le mardi 16 mai 2023, à 14 h, pour l'étude du point 7.07.

La proposition est agréée.

À 14 h 12, le lundi 15 mai 2023, le leader de la majorité reporte l'étude du point 7.07 à une phase ultérieure du conseil.

07.07

11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Par M. Laurent Desbois

--- Dépôt d'une pétition pour le maintien intégral du parc canin Mali d'Outremont

15 – Déclaration / Proclamation

La présidente du conseil appelle le point « Déclaration / Proclamation ».

CM23 0472**Déclaration pour souligner la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie**

Attendu que la Fondation Émergence a lancé, en 2003, la première Journée nationale contre l'homophobie, devenue Journée internationale, le 17 mai 2006;

Attendu que la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie est soulignée chaque année le 17 mai, puisque cette date correspond à la date à laquelle l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a retiré, en 1990, l'homosexualité de la liste des maladies mentales;

Attendu que le terme transphobie a été ajouté en 2014 au nom de la Journée internationale contre l'homophobie, pour en faire la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie;

Attendu que toutes les citoyennes et tous les citoyens de la Ville de Montréal bénéficient des droits fondamentaux proclamés et garantis par la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec* (1975) et par la *Charte canadienne des droits et libertés* (1982);

Attendu que la Ville de Montréal a adopté sa *Charte montréalaise des droits et responsabilités* en 2005, dont un des principes et des engagements est de combattre toutes les formes de discriminations, notamment celles fondées sur le sexe et sur l'orientation sexuelle;

Attendu qu'en avril 2021, la Ville de Montréal a modifié sa *Charte montréalaise des droits et responsabilités* pour y inclure les discriminations fondées sur l'identité et l'expression de genre, la lesbophobie et la transphobie, parmi les formes de discriminations qu'elle combat;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté, en 2007, la Déclaration de Montréal sur les droits des personnes gaies, lesbiennes, bissexuelles et transsexuelles, proclamée lors de la clôture de la Conférence internationale des droits des LGBT, qui avait lieu à Montréal en 2006;

Attendu que la Ville de Montréal a mené, en 2019, une consultation publique à laquelle plus de 3 300 personnes ont participé afin de connaître les besoins et les enjeux vécus par la population LGBTQ2+ montréalaise;

Attendu qu'à la suite de cette consultation, la Ville de Montréal a annoncé une première série d'engagements municipaux LGBTQ2+;

Attendu que la Ville de Montréal agit en matière de formation des employés municipaux et des policiers, de création d'outils de sensibilisation et de lignes directrices, d'amélioration de la prise en compte des enjeux et des besoins des communautés LGBTQ2+ dans les services de la Ville et les arrondissements par l'application de l'ADS+, et de soutien à des initiatives communautaires venant en aide aux populations LGBTQ2+ plus vulnérables et à risque de vivre de l'exclusion sociale;

Attendu qu'en 2021, en collaboration avec la Fondation Émergence, la Ville de Montréal a lancé la Boîte à outils LGBTQ2+ à l'attention de son personnel et a formé aux enjeux de diversité sexuelle et de genre des centaines d'employés municipaux et policiers;

Attendu qu'en mai 2022, la Ville de Montréal est devenue la première Ville en Amérique du Nord à adhérer au réseau international Rainbow Cities Network, dont la mission est de mettre en relation les responsables civils des administrations locales, les décideurs politiques et les experts du monde entier afin de faciliter un échange sur les meilleures pratiques qui conduisent à l'amélioration des politiques LGBTQ2+ existantes;

Attendu que Rainbow Cities Network et ses villes membres s'efforcent de garantir les droits sexuels des personnes à l'aide de politiques publiques innovantes dans leurs villes respectives;

Attendu qu'en 2022, l'arrondissement de Ville-Marie a tenu les Forums sur l'avenir du Village, en collaboration avec la SDC du Village, la CDC Centre-Sud et l'ensemble des acteurs du milieu, en vue d'élaborer une stratégie collective pour l'avenir du Village et de sa communauté;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté, le 17 mai 2021, une déclaration officielle au conseil municipal qui visait notamment à reconnaître l'importance du Village ainsi qu'à réaffirmer l'importance du devoir de mémoire en soutenant la création d'un lieu-hommage visant à célébrer les luttes, les avancées et la résilience des populations LGBTQ2+ en rappelant les moments clés de leur histoire, tout en saluant la mémoire des victimes de crimes haineux visant les communautés LGBTQ2+.

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Josefina Blanco
Mme Dominique Ollivier
M. Benoit Dorais
Mme Caroline Bourgeois
Mme Ericka Alneus
M. Robert Beaudry
Mme Marie-Andrée Mauger
Mme Sophie Mauzerolle
Mme Magda Popeanu
M. Luc Rabouin
Mme Émilie Thuillier
M. Alain Vaillancourt
Mme Maja Vodanovic
M. Éric Alan Caldwell
Mme Alia Hassan-Cournol
Mme Marianne Giguère
Mme Despina Sourias
M. Alex Norris
Mme Gracia Kasoki Katahwa
M. François Limoges
Mme Laurence Lavigne Lalonde
M. Pierre Lessard-Blais
Mme Marie Plourde
M. Jocelyn Pauzé
Mme Véronique Tremblay
M. Sterling Downey
Mme Vicki Grondin
M. Sylvain Ouellet
Mme Nathalie Goulet
M. Peter McQueen,
Mme Lisa Christensen
M. Jérôme Normand
Mme Julie Roy
M. Aref Salem
Mme Chantal Rossi
Mme Alba Zuniga Ramos
M. Benoit Langevin
Mme Stephanie Valenzuela
M. Alan DeSousa

M. Abdelhaq Sari
M. Julien Hénault-Ratelle
M. Dimitrios (Jim) Beis
Mme Catherine Clément-Talbot
Mme Angela Gentile
M. Dominic Perri
M. Laurent Desbois
M. Sonny Moroz
M. Stéphane Côté
Mme Effie Giannou
M. Giovanni Rapanà
M. Michel Bissonnet
M. Josué Corvil
Mme Vana Nazarian
Mme Nancy Blanchet
M. Richard Deschamps
Mme Laura Palestini
M. Serge Sasseville
M. Craig Sauvé

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- souligne la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie le 17 mai 2023 et sensibilise la population à l'importance de lutter contre toutes les formes de discriminations, à l'encontre des populations LGBTQ2+;
- 2- s'engage à lutter contre toutes les formes de discriminations et de violences homophobes, transphobes, lesbophobes dans l'espace public et à soutenir des initiatives communautaires en prévention;
- 3- fasse rayonner ses réalisations et s'inspire des bonnes pratiques en matière de politiques et d'engagements municipaux au sein du réseau international Rainbow Cities Network, en tant que première Ville nord-américaine et francophone membre;
- 4- s'engage à poursuivre ses actions, en cohérence avec ses engagements municipaux LGBTQ2+;
- 5- poursuive ses efforts au sein de la démarche de création d'un lieu-hommage, dans le Village, visant à célébrer les luttes, les avancées et la résilience des populations LGBTQ2+.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

Pour débiter, la mairesse de Montréal mentionne que 20 ans se sont écoulés depuis la première Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie lancée par la fondation Émergence. Bien que le chemin parcouru depuis 2003 pour la reconnaissance des droits et l'épanouissement des membres de la communauté LGBTQ2IA+ soit impressionnant, beaucoup reste encore à faire pour défendre le droit de chacun à s'épanouir dans sa communauté.

Mme Plante mentionne ensuite que plusieurs membres de la communauté LGBTQ2IA+ sont toujours victimes de discriminations et de comportements déplacés. Elle rappelle les efforts déployés par la Ville de Montréal sur ces enjeux, notamment en soutenant les initiatives communautaires en éducation et en prévention, et en adhérant au réseau international Rainbow Cities Network. Mme Plante énumère aussi quelques mesures mises en place par l'Administration montréalaise pour assurer l'inclusion de toute la population, et souligne au passage l'importance du Village gai de Montréal, un des plus grands en Amérique du Nord.

En conclusion, la mairesse de Montréal indique que ce mercredi 17 mai sera célébré la 20^e Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et elle encourage toute la population à se joindre aux festivités.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour sa présentation et cède la parole au conseiller Julien Hénault-Ratelle.

Tout d'abord, M. Hénault-Ratelle réitère son soutien à toutes les personnes victimes de discrimination, souligne la solidarité et la résilience de la communauté LGBTQ+ face à l'adversité, et salue les efforts conjugués de la Ville de Montréal et de l'organisme Fierté Montréal pour le retour du défilé de la Fierté cette année. Le conseiller Julien Hénault-Ratelle évoque également les difficultés rencontrées par l'organisme Interligne en souhaitant que la Ville de Montréal et le Gouvernement du Québec continuent à soutenir financièrement cet organisme.

Par la suite, M. Hénault-Ratelle rappelle entre autres que le combat pour le respect des droits fondamentaux des membres de la communauté LGBTQ+ est un engagement quotidien, faisant référence à un sondage mené par le Gouvernement du Canada en 2021 où 39 % des répondants disent avoir été victimes de violences au cours des cinq dernières années en raison de leur orientation sexuelle, à leur identité ou expression de genre.

En terminant, le conseiller Julien Hénault-Ratelle croit qu'en faisant converger nos efforts, nous arriverons à avancer vers une municipalité responsable, inclusive et apaisée.

La présidente du conseil remercie le conseiller Julien Hénault-Ratelle pour son intervention et cède la parole au conseiller Serge Sasseville.

D'entrée de jeu, le conseiller Sasseville remercie la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, et la conseillère Josefina Blanco pour le dépôt de cette Déclaration. M. Sasseville rappelle que bien que nous soyons en 2023, ici au Québec et à Montréal, les membres de la communauté 2SLGBTQIA+ font toujours l'objet de discrimination alors que leurs droits les plus élémentaires sont bafoués. À son tour, M. Sasseville fait référence à un sondage mené tout récemment qui met en lumière les efforts nécessaires afin de sensibiliser la population aux enjeux vécus par les membres de la communauté 2SLGBTQIA+, notamment avec les événements survenus dernièrement concernant la présence d'artistes drag faisant la lecture aux enfants dans les bibliothèques.

Enfin, le conseiller Serge Sasseville mentionne que nous sommes tous égaux et que nous avons tous le droit de vivre dans une société ouverte et inclusive qui privilégie le vivre-ensemble. M. Sasseville désire ajouter son nom à titre d'appuyeur à cette Déclaration.

La présidente du conseil remercie le conseiller Serge Sasseville pour son intervention et cède la parole au conseiller Craig Sauvé.

Le conseiller Craig Sauvé fait part de son inquiétude. Il soulève les risques auxquels font face les membres de la communauté LGBTQ+, notamment des enjeux d'itinérance, de pauvreté et de suicide, de même que les attaques médiatiques perpétrées par certains groupes extrémistes ou les manifestations contre la présence de drag queens dans les bibliothèques. Il conclut en indiquant qu'il y a une certaine urgence d'agir en tant que société, et demande que l'on soit davantage à l'écoute des différents groupes représentant la communauté LGBTQ+ notamment pour assurer une meilleure sécurité des personnes. Il ajoute également son nom comme appuyeur à cette Déclaration.

La présidente du conseil remercie le conseiller Craig Sauvé pour son intervention. Elle confirme que tous les membres présents de l'Administration, de l'opposition officielle, de l'équipe LaSalle ainsi que les conseillers Serge Sasseville et Craig Sauvé, sont ajoutés-es comme appuyeurs-es à cette Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM23 0473

Déclaration pour souligner le 40^e anniversaire du Défi sportif AlterGo

Attendu que 2023 marque le 40^e anniversaire du Défi sportif AlterGo;

Attendu que cet événement a été créé en 1984 par Monique Lefebvre pour mettre de l'avant les capacités et les talents des personnes ayant une limitation fonctionnelle;

Attendu que, depuis, des milliers d'athlètes vivant avec une diversité de limitations fonctionnelles s'y sont dépassés chaque année;

Attendu que le Défi sportif AlterGo demeure le plus grand événement annuel multisport au Canada et a toujours été présenté à Montréal;

Attendu que le Défi sportif AlterGo s'engage à faire connaître, à Montréal comme sur l'ensemble du territoire du Québec, les bienfaits du sport et des saines habitudes de vie;

Attendu que l'événement favorise la transmission des connaissances, la consolidation des compétences et l'amélioration de l'expertise en matière d'accueil d'événements sportifs adaptés à Montréal et valorise l'engagement communautaire des bénévoles;

Attendu que le Défi sportif AlterGo a développé une grande expertise en accessibilité universelle, en organisation d'événements de sports adaptés et en production d'outils inclusifs;

Attendu que le Défi sportif AlterGo a permis de développer le bénévolat du sport adapté.

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Caroline Bourgeois
Mme Dominique Ollivier
M. Benoit Dorais
Mme Ericka Alneus
M. Robert Beaudry
Mme Josefina Blanco
Mme Marie-Andrée Mauger
Mme Sophie Mauzerolle
Mme Magda Popeanu
M. Luc Rabouin
Mme Émilie Thuillier
M. Alain Vaillancourt
Mme Maja Vodanovic
M. Éric Alan Caldwell
Mme Alia Hassan-Cournol
Mme Marianne Giguère
Mme Despina Sourias
M. Alex Norris
Mme Gracia Kasoki Katahwa
M. François Limoges
Mme Laurence Lavigne Lalonde
M. Pierre Lessard-Blais
Mme Marie Plourde
M. Jocelyn Pausé
Mme Véronique Tremblay
M. Sterling Downey
Mme Vicki Grondin
M. Sylvain Ouellet
Mme Nathalie Goulet
M. Peter McQueen
Mme Lisa Christensen
M. Jérôme Normand
Mme Julie Roy
M. Aref Salem
Mme Chantal Rossi
Mme Alba Zuniga Ramos
M. Benoit Langevin
Mme Stephanie Valenzuela
M. Alan DeSousa
M. Abdelhaq Sari
M. Julien Hénault-Ratelle
M. Dimitrios (Jim) Beis
Mme Catherine Clément-Talbot
Mme Angela Gentile
M. Dominic Perri
M. Laurent Desbois
M. Sonny Moroz
M. Stéphane Côté
Mme Effie Giannou
M. Giovanni Rapanà
M. Michel Bissonnet
M. Josué Corvil
Mme Vana Nazarian

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- souligne les exploits de l'ensemble des athlètes ayant participé au défi AlterGo au cours des 40 dernières années, dont celles et ceux qui tenteront prochainement de se tailler une place pour les Jeux paralympiques de Paris 2024;
- 2- rende hommage à sa fondatrice, Monique Lefebvre, ainsi qu'à toute l'équipe derrière l'événement, qui met de l'avant des athlètes de toute limitation et de toutes les catégories, de la relève à l'élite;

- 3- souligne la contribution de quatre bénévoles montréalais d'exception, qui comptent chacun plus de 20 ans d'engagement au Défi sportif AlterGo, Daniel Lafontaine, Sylvie Sauvé, Léo Larochelle et Pierre Moodie;
- 4- remercie les nombreux bénévoles montréalais qui permettent la tenue de cet événement unique et exceptionnel chaque année, ainsi que ses porte-paroles et ambassadeurs dévoués.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

Tout d'abord, la mairesse de Montréal mentionne que le Défi sportif AlterGo, un événement unique et important créé il y a 40 ans par Mme Monique Lefebvre, est un modèle en ce qui a trait à la diversité, à l'inclusion et au dépassement de soi, puisqu'il met en lumière les capacités et les talents des personnes ayant des limitations fonctionnelles notamment.

Mme Plante rappelle par la suite que la Ville de Montréal fait la promotion des bienfaits du sport et des saines habitudes de vie pour toutes et tous et qu'à cet effet, le Défi sportif AlterGo demeure un allié très important et une référence en la matière. Mme Plante mentionne que cet événement favorise entre autres l'engagement communautaire avec ses milliers de bénévoles qui ont participé à la bonne marche du Défi AlterGo depuis les tout débuts, et souligne la contribution de quatre bénévoles en particulier qui comptent plus de 20 ans d'engagement au Défi sportif AlterGo : Daniel Lafontaine, Sylvie Sauvé, Léo Larochelle et Pierre Moodie. Mme Plante salue également la participation et l'engagement des porte-paroles et ambassadeurs que sont Chantal Petitclerc et Jean-Marie Lapointe.

En conclusion, la mairesse de Montréal désire rendre hommage à la fondatrice du Défi sportif AlterGo, Mme Monique Lefebvre, Grande Montréalaise qui a reçu l'Ordre de Montréal. Elle vante également les exploits de l'ensemble des athlètes ayant participé au Défi sportif AlterGo, alors que certains d'entre eux tenteront de se tailler une place aux prochains Jeux paralympiques en 2024, à Paris.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie la mairesse de Montréal pour sa présentation et cède la parole au conseiller M. Dimitrios (Jim) Beis.

D'entrée de jeu, le conseiller Dimitrios (Jim) Beis rappelle l'importance du Défi sportif AlterGo, l'un des plus importants du monde en son genre, alors que des athlètes de partout dans le monde viennent y participer. Il tient à féliciter les organisateurs, les bénévoles et les athlètes qui ont contribué au succès de l'événement. M. Beis souligne notamment que la tenue de cet événement constitue un exemple concret de ce que la Ville peut accomplir lorsque tous et toutes travaillent ensemble pour promouvoir l'inclusion, la diversité et l'excellence. Le Défi sportif AlterGo est aussi selon lui un symbole de reconnaissance de la contribution à la société des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

M. Beis indique notamment qu'il est primordial de poursuivre nos efforts afin de faciliter l'intégration des personnes ayant des limitations fonctionnelles dans tous les aspects de la vie montréalaise.

Pour terminer, le conseiller Dimitrios (Jim) Beis rend également hommage à la contribution exceptionnelle de Mme Monique Lefebvre et de son équipe pour la tenue de cet événement au cours des 40 dernières années. Il remercie toutes les personnes de leur contribution à la réussite de cet événement.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie M. Beis pour son intervention. Elle cède la parole à la conseillère Josefina Blanco qui souligne la participation de plusieurs élus-es à la cérémonie d'ouverture et à la remise des médailles, et témoigne de l'attachement des bénévoles à cet événement.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie la conseillère Josefina Blanco pour son intervention, et cède la parole au conseiller Benoit Langevin qui partage ses impressions quant à la qualité de l'organisation du Défi sportif AlterGo.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie le conseiller Benoit Langevin pour son intervention et confirme que les noms des membres présents de l'Administration et de l'opposition officielle sont ajoutés à titre d'appuyeurs-es à cette Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

À 14 h 44, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

À 14 h 44,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0474

Exercer l'option d'une deuxième et dernière prolongation de 12 mois prévue à l'entente pour la fourniture de service de messagerie exclusif au Service de police de la Ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Globex Courrier Express International inc. (CG17 0230) pour un montant maximal de 167 093,41 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 842 262,57 \$ à 1 009 355,98 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option d'une deuxième et dernière prolongation de 12 mois, et d'autoriser une dépense additionnelle de 167 093,41 \$, taxes incluses, pour la fourniture de service de messagerie dans le cadre du contrat accordé à Globex Courrier Express International Inc. (CG17 0230), majorant ainsi le montant total du contrat de 842 262,57 \$ à 1 009 355,97 \$, taxes incluses;
- 2- de procéder à une évaluation de rendement de Globex Courrier Express International inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1239938001
80.01 (20.01)

CM23 0475

Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 91 279,19 \$, taxes incluses, plus les contingences de 12 194,42 \$, taxes incluses, pour le service de nettoyage des chambres souterraines, dans le cadre du contrat accordé à EBI Envirotech inc. (CE20 0855), majorant ainsi le montant total du contrat de 394 525,45 \$ à 497 999,07 \$, taxes incluses (montant total du contrat de 449 938,69 \$ et des contingences de 48 060,37 \$, taxes incluses)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 91 279,19 \$, taxes incluses, pour le service de nettoyage des chambres souterraines de la Ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à EBI Envirotech inc. (CE20 0855), majorant ainsi le montant total du contrat de 394 525,45 \$ à 497 999,07 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 12 194,42 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1234473001
80.01 (20.02)

CM23 0476

Exercer l'option de renouvellement de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 150 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture de service de sablage aux jets et peinture électrostatique à la poudre polyester dans le cadre du contrat accordé à la firme Sablage au jet 2000 inc. (CE21 0914) majorant ainsi le montant total du contrat de 464 271,58 \$ à 614 271,58 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 150 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture de service de sablage aux jets et peinture électrostatique à la poudre polyester dans le cadre du contrat accordé à Sablage au jet 2000 inc. (CE21 0914) majorant ainsi le montant total du contrat de 464 271,58 \$ à 614 271,58 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237567006
80.01 (20.03)

CM23 0477

Exercer l'option de prolongation d'un contrat conclu avec La Compagnie Keleny Company (Keleny inc.) pour une durée de 12 mois, soit du 17 juin 2023 au 16 juin 2024, et autoriser une dépense additionnelle de 944 094,22 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services d'interprètes et de traducteurs judiciaires à la cour municipale de la Ville de Montréal. Le tout à la suite de l'appel d'offres 21-18365 et aux prix unitaires prévus aux termes du contrat, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 827 665,60 \$, taxes incluses, à un montant total de 2 771 759,82 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de prolongation d'un contrat conclu avec la firme La Compagnie Keleny Company (Keleny inc.) pour une durée de 12 mois, soit du 17 juin 2023 au 16 juin 2024;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 944 094,22 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services d'interprètes et de traducteurs judiciaires à la cour municipale de la Ville de Montréal. Le tout à la suite de la résolution CG21 0369 du conseil d'agglomération et aux prix unitaires prévus aux termes du contrat, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 827 665,60 \$ à 2 771 759,82 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1232085001
80.01 (20.04)

CM23 0478

Accorder un contrat de gré à gré à Les industries Fournier inc. d'une durée de trois ans pour l'entretien de trois presses rotatives de marque Fournier pour une somme maximale de 260 364,37 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Les industries Fournier inc., d'une durée de trois ans pour l'entretien de trois presses rotatives Fournier, pour une somme maximale de 260 364,37 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1239931001
80.01 (20.05)

À 14 h 46,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0479

Accorder un contrat à Groupe Endeavour inc., pour des travaux de voirie sur le réseau cyclable à divers endroits de l'agglomération de Montréal - Dépense totale de 3 364 119,78 \$, taxes incluses (contrat : 2 888 963,89 \$ + contingences : 288 896,39 \$ + incidences : 186 259,50 \$) - Appel d'offres public 437413 (6 soum)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Groupe Endeavour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie sur le réseau cyclable à divers endroits de l'agglomération de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 888 963,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 437413;
- 2- d'autoriser une dépense de 288 896,39 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 186 259,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe Endeavour inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237231032
80.01 (20.06)

CM23 0480

Accorder un contrat à Insituform Technologies Itée pour la réhabilitation d'une conduite d'eau de 400 millimètres sous la rue Lapierre entre les rues Jean-Chevalier et Leclerc dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 863 290 \$, taxes incluses (contrat : 655 000 \$ + contingences : 117 900 \$ + incidences : 90 390 \$) - Appel d'offres public 10414- (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Insituform Technologies Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau principale de 400 millimètres sous la rue Lapierre entre les rues Jean-Chevalier et Leclerc dans l'arrondissement de LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 655 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10414;
- 2- d'autoriser un montant de 117 900 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser un montant de 90 390 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Insituform Technologies Itée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237909002
80.01 (20.07)

CM23 0481

Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau de 400 mm, de 350 mm et de 150 millimètres sous l'avenue Elm et la route Westcroft entre l'avenue Elm et la rue Sherbrooke à Beaconsfield - Dépense totale de 1 758 722,34 \$, taxes incluses (contrat : 1 329 326,96 \$ + contingences : 262 089,44 \$ + incidences : 167 305,94 \$) - Appel d'offres public 10413 (4 soum.) / Autoriser une dépense de 95 531,57 \$, taxes incluses (contrat : 75 519,03 \$ + contingences : 11 327,85 \$ + incidences : 8 681,69 \$) pour les travaux de Beaconsfield.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Les Excavations Lafontaine inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau principale de 400 millimètres et de 350 millimètres ainsi que des travaux de réhabilitation de conduites secondaires de 150 millimètres sous l'avenue Elm et la route Westcroft entre l'avenue Elm et la rue Sherbrooke à Beaconsfield, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 329 326,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10413;
- 2- d'autoriser une dépense de 262 089,44 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 167 305,94 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Excavations Lafontaine inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237909001
80.01 (20.08)

CM23 0482

Approuver la convention de modification de bail par laquelle la Ville de Montréal et Développement Olymbec inc., souhaitent modifier le bail initial (CG22 0772) pour les espaces situés au 8491-8525, rue Ernest-Cormier à Montréal, afin de permettre de sous-louer une partie des lieux loués / Approuver la convention par laquelle la Ville de Montréal sous-loue à la Société québécoise des infrastructures, pour la période du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2033, un espace de 13 308 pieds carrés pour les besoins de l'École nationale de la police du Québec, pour une recette totale de 2 398 765,42 \$, excluant les taxes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la convention de modification de bail par laquelle la Ville de Montréal et Développement Olymbec inc. souhaitent modifier le bail initial pour les espaces situés au 8491-8525, rue Ernest-Cormier à Montréal, afin de permettre de sous-louer une partie des lieux loués, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de modification de bail;
- 2- d'approuver la convention de sous-bail par laquelle la Ville de Montréal sous-loue à la Société québécoise des infrastructures, pour la période du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2033, un espace de 13 308 pieds carrés pour les besoins de l'École nationale de la police du Québec, pour une recette totale de 2 398 765,42 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de sous-bail;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1238042001
80.01 (20.09)

CM23 0483

Autoriser une réduction des dépenses à Hydro-Québec Distribution, pour la fourniture de services associés au raccordement du bâtiment au réseau électrique avec accroissement de charge pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Réduction totale de 478 526,77 \$, taxes incluses (contrat : 398 772,31 \$ + contingences : 79 754,46 \$) (CG21 0433)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une réduction des dépenses à Hydro-Québec Distribution, pour la fourniture de services associés à une demande pour une installation électrique existante avec accroissement de charge pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal réduisant ainsi le montant de 398 772,31 \$, taxes incluses, du contrat initial, approuvé par la résolution CG21 0433;

- 2- d'autoriser une réduction des dépenses de 79 754,46 \$, taxes incluses, au budget de contingences;
- 3- d'imputer cette réduction des dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1239057003
80.01 (20.10)

À 14 h 48,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0484

Approuver l'entente relative à l'initiative tarifaire donnant un accès gratuit aux services de transport collectif régulier et adapté dans la zone A pour les résidents de l'agglomération de Montréal de 65 ans et plus pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2025 et accorder les crédits nécessaires

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la signature de l'entente relative à l'initiative tarifaire donnant un accès gratuit aux services de transport collectif régulier et adapté dans la zone A pour les résidents de l'agglomération de Montréal de 65 ans et plus et de certifier la disponibilité des crédits nécessaires au remboursement à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) du manque à gagner induit;
- 2- d'autoriser le directeur général de la Ville de Montréal à signer l'entente, pour et au nom de la Ville.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1230573001
80.01 (20.11)

CM23 0485

Approuver un projet d'entente de résiliation du contrat octroyé à la firme Alithya Canada inc., en vertu de la résolution CG20 0317, pour des services professionnels requis pour l'implantation des modules d'approvisionnement, de finances et d'administration de la solution Oracle ERP Cloud, et ce, à compter du 31 décembre 2023 et précisant les quantités estimées prévues au contrat jusqu'à cette résiliation

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'entente de résiliation du contrat accordé à Alithya Canada inc. (CG20 0317), pour des services professionnels requis pour l'implantation des modules d'approvisionnement, de finances et d'administration de la solution Oracle ERP Cloud, et ce, à compter du 31 décembre 2023 et précisant les quantités estimées prévues au contrat jusqu'à cette résiliation;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1237684002
80.01 (20.12)

CM23 0486

Accorder un contrat à Les Entreprises Cogenex inc., pour la construction de chambres de vannes et de mesure, secteurs Verdun (RVD-2) et LaSalle (RLS-2) - Dépense totale de 3 221 774,27 \$, taxes incluses (contrat : 2 598 205,05 \$ + contingences : 311 784,61 \$ + incidences : 311 784,61 \$) - Appel d'offres public 10406 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Les Entreprises Cogenex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de construction de chambres de vannes et de mesure pour les secteurs de régulation appelés RVD-2 et RLS-2 respectivement dans les arrondissements de Verdun et de LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 598 205,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10406 ;
- 2- d'autoriser une dépense de 311 784,61 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 311 784,61 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Entreprises Cogenex inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1236263001
80.01 (20.13)

CM23 0487

Approuver la signature d'une entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Beaconsfield afin de permettre à la Ville de Montréal de réaliser des travaux de remplacement de poteaux d'incendie, de remplacement et de réhabilitation de conduite d'eau de la Ville de Beaconsfield sous la route Westcroft et l'avenue Elm, entre l'avenue Elm et la rue Sherbrooke. Ces travaux seront réalisés dans le cadre des travaux de réhabilitation d'une conduite principale d'aqueduc située sur le territoire de la Ville de Beaconsfield

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la signature d'une entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Beaconsfield afin de permettre à la Ville de Montréal de réaliser des travaux de remplacement de poteaux d'incendie, de remplacement et de réhabilitation de conduite d'eau de la Ville de Beaconsfield sous la rue Westcroft et l'avenue Elm entre l'avenue Elm et la rue Sherbrooke, travaux qui seront réalisés dans le cadre des travaux de réhabilitation d'une conduite principale d'aqueduc située sur le territoire de la Ville de Beaconsfield.

Adopté à l'unanimité.

1230298001
80.01 (20.14)

CM23 0488

Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc. pour la réalisation des travaux de feux de circulation et d'aménagement de piste cyclable à divers endroits - Dépense totale 453 077 \$, taxes incluses (contrat : 377 564,17 \$ + contingences : 75 512,83 \$) - Appel d'offres public 506803 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement de piste cyclable et de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 377 564,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 506803;

- 2- d'autoriser une dépense de 75 512,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1238848015
80.01 (20.15)

À 15 h 12, la présidente du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

À 15 h 28, le conseil reprend ses travaux.

À 15 h 28,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0489

Accorder un contrat à CDW Canada corp., pour le renouvellement de la souscription au support des licences de base de données MongoDB, pour une période de 36 mois, du 5 juin 2023 au 4 juin 2026 - Dépense de 649 568 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19711 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire CDW Canada corp., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le renouvellement de la souscription au support des licences de base de données MongoDB, pour une période de 36 mois, du 5 juin 2023 au 4 juin 2026, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 649 568 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19711;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de CDW Canada corp.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1235942003
80.01 (20.16)

CM23 0490

Conclure une entente-cadre avec EBI envirotech inc. pour la fourniture sur demande d'un service de vidange des fonds de bassin, séparateurs d'huile, drains et goulottes, couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois, soit du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2026, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune (Montant estimé de l'entente : 920 151,31 \$, taxes incluses (contrat : 836 501,19 \$ + contingences : 83 650,12 \$) - Appel d'offres public 23-19771 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, soit du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2026, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, par laquelle EBI Envirotech inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, un service de vidange des fonds de bassin, séparateurs d'huile, drains et goulottes, couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 836 501,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19771;
- 2- d'autoriser une dépense de 83 650,12 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de la firme EBI Envirotech inc;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification des immeubles, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1237157003
80.01 (20.17)

CM23 0491

Accorder un contrat de gré à gré au Canadien Pacifique (CP), pour la réalisation de services professionnels intégrés au contrat no. 463010, pour la réfection des structures du passage inférieur Christophe Colomb / Des Carrières dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 602 839,22 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré au Canadien Pacifique (CP), fournisseur unique, pour la réalisation de services professionnels intégrés au contrat no. 463010, pour une somme maximale de 602 839,22 \$, taxes incluses, en vertu de la *Loi sur la sécurité ferroviaire* de Transport Canada et de l'ordonnance 92757 de l'Office des transports du Canada;
- 2- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1227000008
80.01 (20.18)

CM23 0492

Approuver le remboursement d'une dépense de 608 786,20 \$, taxes incluses, pour des travaux de mise aux normes et d'agrandissement de la caserne 61 située au 10, rue Sunnydale dans la Ville de Dollard-des-Ormeaux

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 608 786,20 \$, taxes incluses, pour rembourser à la Ville de Dollard-des-Ormeaux la quote-part de la Ville de Montréal pour des travaux de mise aux normes et d'agrandissement de la caserne 61 située au 10, rue Sunnydale, à Dollard-des-Ormeaux;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1235350001
80.01 (20.19)

CM23 0493

Accorder un contrat à Aréo-Feu ltée, pour la fourniture d'outils de désincarcération électriques pour le Service de sécurité incendie de Montréal - Dépense totale de 1 076 343,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19766 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Aréo-Feu ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'outils de désincarcération électriques pour le Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 076 343,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19766;
- 2- de procéder à une évaluation de rendement d'Aréo-Feu ltée;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1233838002
80.01 (20.20)

À 15 h 33,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0494

Accorder un contrat à Les systèmes d'information Héra Évolution inc. pour la fourniture de services techniques pour la maintenance et l'évolution des environnements ADABAS / NATURAL, pour une période de 60 mois - Dépense totale de 993 240,28 \$, taxes incluses (contrat : 899 679,38 \$ + variation de quantités : 93 560,90 \$) - Appel d'offres public 23-19808 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Les Systèmes d'information Héra évolution inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, pour la fourniture de services techniques pour la maintenance et l'évolution des environnements ADABAS / NATURAL, pour une période de 60 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 899 679,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19808;
- 2- d'autoriser une dépense 93 560,90 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Les Systèmes d'information Héra évolution inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1235942004
80.01 (20.21)

CM23 0495

Accorder un contrat à Brulé Murray et associés inc., pour des services techniques d'agents de prévention en santé et sécurité sur les chantiers dans le cadre de travaux de réfection des infrastructures de la direction de d'eau potable, pour une période de 39 mois, avec la possibilité de prolongation d'une année - Dépense totale de 5 902 681,26 \$, taxes incluses (contrat : 5 366 073,88 \$ + contingences : 268 303,69 \$ + incidences : 268 303,69 \$) - Appel d'offres public 23-19806 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat à Brulé Murray et associés inc., pour des services techniques d'agents de prévention en santé et sécurité sur les chantiers dans le cadre de travaux de réfection des infrastructures de la Direction de l'eau potable, pour une période de 39 mois, avec la possibilité de prolongation d'une année, pour une somme maximale de 5 366 073,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 23-19806;
- 2- d'autoriser une dépense de 268 303,69 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 268 303,69 \$. taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Brulé Murray et associés inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1238375001
80.01 (20.22)

CM23 0496

Accorder cinq contrats à Entrepreneur paysagiste Strathmore et à Bio-contrôle arboricole, pour les services d'injection de frênes sur les domaines public et privé dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne - Dépense totale de 545 728,84 \$, taxes incluses (contrats : 436 583,07 \$ + contingences : 43 658,31 \$ + variation des quantités : 65 487,46 \$) - Appel d'offres public 23-19715 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder aux firmes ci-dessous désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des secteurs, les contrats pour la fourniture des services d'injection de frênes sur les domaines public et privé dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne, aux prix de leurs soumissions, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19715;

<u>Firme</u>	<u>Secteurs</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Entrepreneurs paysagistes Strathmore	secteur 1, domaine public	119 516,51 \$
Entrepreneurs paysagistes Strathmore	secteur 2, domaine public	160 321,14 \$
Entrepreneurs paysagistes Strathmore	secteur public, parc du Mont- Royal	54 728,10 \$
Entrepreneurs paysagistes Strathmore	secteur 1, domaine privé	65 363,29 \$
Bio-Contrôle arboricole	secteur 2, domaine privé	36 654,03 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 43 658,31 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 65 487,46 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;

- 4- de procéder à une évaluation de rendement des adjudicataires;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1236628001
80.01 (20.23)

CM23 0497

Conclure des ententes-cadres avec Continental Tire Canada inc., Goodyears Canada inc., Bridgestone Canada inc. pour utiliser les contrats à commandes d'acquisition de divers pneus neufs, rechapés et remoulés à la suite de l'adhésion de la Ville à l'appel d'offres mené par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour une durée des ententes 36 mois, soit du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2026 - Montant estimé des ententes de 6 163 916,69 \$, taxes incluses (contrat : 5 359 927,56 \$ + contingences : 803 989,13 \$)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, pour une durée de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, divers pneus neufs, rechapés et remoulés à la suite de l'adhésion de la Ville à l'appel d'offres mené par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour la somme maximale indiquée en regard de chacune d'elle;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Continental Tire Canada inc.	Pneus neufs, rechapés et remoulés	2 376 050,36 \$
Goodyears Canada inc.	Pneus neufs, rechapés et remoulés	2 155 022,42 \$
Bridgestone Canada inc.	Pneus neufs, rechapés et remoulés	828 854,78 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 803 989,13 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1235382006
80.01 (20.24)

CM23 0498

Accorder un soutien financier additionnel de 59 059 \$ à L'Unité d'intervention mobile l'Anonyme inc., afin de bonifier le projet « Favoriser la cohabitation sociale et sensibiliser la population montréalaise à l'itinérance », du 1^{er} avril au 30 juin 2023, le tout dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver le projet d'addenda 1 majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 59 059 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 59 059 \$, à l'organisme ci-après désigné, pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2023 et le montant indiqué en regard de celui-ci :

Organisme	Projet	Soutien recommandé
L'Anonyme U.I.M.	Intervention en sécurité urbaine et cohabitation sociale	59 059 \$

- 2- d'approuver le projet d'addenda 1 de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1239665005
80.01 (20.25)

À 15 h 45,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0499

Accorder un contrat à Neolect inc., pour le remplacement de systèmes d'éclairage extérieurs dans divers parcs-nature - Dépense totale de 2 069 685,20 \$, taxes incluses (contrat : 1 666 934,86 \$ + contingences : 300 048,27 \$ + incidences 102 702,07 \$) - Appel d'offres public 23-6104 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Neolect inc., le contrat pour le remplacement de systèmes d'éclairage extérieurs dans divers parcs-nature, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 666 934,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-6104;
- 2- d'autoriser une dépense de 300 048,27 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 107 702,07 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Neolect inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1236195001
80.01 (20.26)

CM23 0500

Accorder un contrat à Précisions Provençal inc. pour la fourniture et l'aménagement de deux fourgons sur des châssis de camion de transport de détenus fournis par la Ville - Dépense totale de 581 769,82 \$, taxes incluses (contrat : 484 808,18 \$ + contingences : 96 961,64 \$) - Appel d'offres public 23-19700 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Précision provençal inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'aménagement de deux fourgons sur des châssis de camion de transport de détenus fournis par la Ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 484 808,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19700;
- 2- d'autoriser une dépense de 96 961,64 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237567008
80.01 (20.27)

CM23 0501

Exercer l'option de la première prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 5 021 464,14 \$, taxes incluses, pour la fourniture de polymères à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à Brenntag Canada inc. (CG22 0373), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 426 537,50 \$ à 9 448 001,64 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 5 021 464,14 \$, taxes incluses, pour la fourniture de polymères à la station d'épuration Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à Brenntag Canada inc. (CG22 0373), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 426 537,50 \$ à 9 448 001,64 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1239888002
80.01 (20.28)

CM23 0502

Accorder un contrat de gré à gré à JSI Telecom (fournisseur exclusif) pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système d'enregistrement et d'écoute électronique du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024 - Dépense totale de 176 700,48 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à JSI Telecom (fournisseur exclusif) pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système d'enregistrement et d'écoute électronique du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024, pour une somme maximale de 176 700,48 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Sécurité publique et justice à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1239828002
80.01 (20.29)

CM23 0503

Exercer l'option de prolongation pour les services bancaires et les services des comptes marchands pour une période de trois ans, débutant le 1er juin 2023, tel que prévu dans l'appel d'offres public 17-15841, pour des coûts totalisant 12 746 617,70 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de prolongation pour les services bancaires et les services des comptes marchands pour une période de trois ans, débutant le 1^{er} juin 2023, tel que prévu dans l'appel d'offres public 17-15841, pour des coûts totalisant 12 746 617,71 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1239963001
80.01 (20.30)

À 15 h 56,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0504

Accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximal de 140 000 \$ à l'Institut international d'études administratives de Montréal dans le cadre de l'organisation de la 29^e édition de la Conférence de Montréal qui se tiendra du 12 au 14 juin 2023 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent maximal de 140 000 \$ à Institut international d'études administratives de Montréal dans le cadre de l'organisation de la 29^e édition de la Conférence de Montréal;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1238468002
80.01 (20.31)

CM23 0505

Accorder un contrat à ESI Technologie de l'information inc., pour la prestation de services des activités de rôle-conseil et de service d'implantation liés à la solution VMWare Workspace ONE UEM pour une période de deux ans, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 397 353,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19730 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme ESI Technologie de l'information inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de deux ans, le contrat pour la prestation de services des activités de rôle-conseil et de service d'implantation de résolution de problèmes liés à la solution VMWare Workspace ONE UEM, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 397 353,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19730;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1239563002
80.01 (20.32)

CM23 0506

Approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 2 775 661 \$ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement de Ville-Marie pour la réalisation du projet de logement social Résidenti'ELLE du Y des femmes de l'organisme Y des femmes de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver une subvention additionnelle de 2 775 661 \$ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement de Ville-Marie pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Y des femmes de Montréal pour le projet Résidenti'ELLE du Y des femmes;
- 2- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1239053001
80.01 (20.33)

CM23 0507

Approuver un addenda à la convention de contribution financière initiale 2022-2023 avec le Conseil québécois du commerce de détail qui visait à accompagner les détaillants montréalais dans le développement de leur activité en considérant les enjeux rencontrés par le milieu du commerce de détail (CG22 0267), afin d'accorder une prolongation de la durée de la convention jusqu'au 31 juillet 2023

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un addenda à la convention de contribution financière initiale 2022-2023 conclue avec le Conseil québécois du commerce de détail qui visait à accompagner les détaillants montréalais dans le développement de leurs activités en considérant les enjeux rencontrés par le milieu du commerce de détail (CG22 0267), afin d'accorder une prolongation de la durée de la convention jusqu'au 31 juillet 2023.

Adopté à l'unanimité.

1238383006
80.01 (20.34)

CM23 0508

Exercer la première option de prolongation de cinq ans de la convention de collaboration en matière de radiocommunication vocale à des fins de sécurité publique dans le métro de Montréal (CG13 0221) pour la période du 20 juin 2023 au 19 juin 2028

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'exercer la première option de prolongation de cinq ans de la convention de collaboration en matière de radiocommunication vocale à des fins de sécurité publique dans le métro de Montréal (CG13 0221) pour la période du 20 juin 2023 au 19 juin 2028.

Adopté à l'unanimité.

1239351001
80.01 (20.35)

À 15 h 57,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.36) à 80.01 (20.40) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0509

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure cinq ententes-cadres de services professionnels pour un montant total de 6 409 217,11 \$, taxes incluses, d'une durée de 36 mois, avec les firmes suivantes : Les Services EXP inc. (contrat 1 : 1 472 151,40 \$, taxes incluses), Solmatech inc. (contrat 2 : 1 493 946,75 \$, taxes incluses), Englobe Corp. (contrat 3 : 1 362 203,68 \$, taxes incluses), Terrapex Environnement ltée (contrat 4 : 1 044 179,96 \$, taxes incluses) et GHD Consultants ltée (contrat 5 : 1 036 735,32 \$, taxes incluses), pour des caractérisations environnementales et études géotechniques dans le cadre de projets d'infrastructures urbaines et d'aménagement de divers sites, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées - Appel d'offres public 22-19647 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- de conclure cinq ententes-cadres d'une durée de 36 mois, avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour réaliser des caractérisations environnementales et des études géotechniques pour les services centraux et les arrondissements, pour les sommes maximales inscrites en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19647;

Firmes	Contrat	Somme maximale (taxes incluses)
Les Services EXP inc.	1	1 472 151,40 \$
Solmatech inc.	2	1 493 946,75 \$
Englobe Corp.	3	1 362 203,68 \$
Terrapex Environnement Itée	4	1 044 179,96 \$
GHD Consultants Itée	5	1 036 735,32 \$

- 3- de procéder à une évaluation de rendement de Les Services EXP inc., Solmatech inc., Englobe Corp. Terrapex Environnement Itée et GHD Consultants Itée;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à prolonger les contrats pour un maximum de deux prolongations de 12 mois chacune, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227231104
80.01 (20.36)

CM23 0510

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Intrado Life & Safety Canada inc., pour l'acquisition, l'installation et la configuration d'une solution technologique et équipements pour le centre d'urgence 9-1-1 de prochaine génération du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et le centre de communication du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de sept ans, soit du 19 mai 2023 au 18 mai 2030, avec deux options de prolongation de deux ans chacune, pour une somme maximale de 26 114 790,11 \$, taxes incluses (contrat : 22 708 513,14 \$ + contingence : 3 406 276,97 \$) - Appel d'offres public 22-19626 (2 soum., 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Intrado Life & Safety Canada inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de

sept ans, soit du 19 mai 2023 au 18 mai 2030, le contrat pour la fourniture de l'installation et la configuration d'une solution technologique et équipements pour le centre d'urgence 9-1-1 de prochaine génération du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et le centre de communication du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 26 114 790,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19626;

- 3- d'autoriser une dépense de 3 406 276,97 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Intrado Life & Safety Canada inc.;
- 5- d'autoriser le directeur de la Sécurité publique et justice à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1230206002
80.01 (20.37)

CM23 0511

Accorder un contrat à Passerelles - coopérative de travail, pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation de la partie de l'inventaire des immeubles de valeur patrimoniale à l'échelle de l'agglomération de Montréal visant l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (contrat 2), pour une période de dix mois - Dépense totale de 960 164,28 \$, taxes incluses (contrat : 914 442,17 \$ + variation de quantités : 45 722,11 \$) - Appel d'offres public 22-19620 (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Passerelles — coopérative de travail, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de dix mois, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation de la partie de l'inventaire des immeubles de valeur patrimoniale à l'échelle de l'agglomération de Montréal visant l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (contrat 2), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 914 442,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19620;
- 2- d'autoriser une dépenses de 45 722,11 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Passerelles — coopérative de travail;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1236924001
80.01 (20.38)

CM23 0512

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert d'Hydro-Québec, un terrain vacant situé à l'intérieur des limites du Grand parc de l'Ouest dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, constitué du lot 1 977 325 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 31 215,40 mètres carrés, à des fins de parc régional, pour un montant de 940 000 \$ plus les taxes applicables

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville de Montréal acquiert d'Hydro-Québec, pour fins de parc régional, un terrain vacant, constitué du lot 1 977 325 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, ayant une superficie totale de 31 215,40 mètres carrés, pour le prix de 940 000 \$, plus les taxes applicables;
- 2- d'autoriser à partir de 2023, un ajustement récurrent à la base budgétaire du budget du Service des Grands Parcs, du Mont-Royal et des Sports (SGPMRS) de 7 603 \$ afin de couvrir les frais d'opération et d'entretien ainsi que de gestion écologique en lien avec cette acquisition;
- 3- de verser au domaine public le lot 1 977 325 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à la suite de la signature de l'acte;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1229245010
80.01 (20.39)

CM23 0513

Approuver le projet d'entente portant sur la réalisation de travaux dans le cadre du projet de prolongement de la ligne bleue du métro (PLBM) entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal afin de confier à cette dernière la réalisation de travaux municipaux à intégrer aux travaux préparatoires de la station Langelier dans le cadre de son appel d'offres du contrat CR13

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver l'Entente portant sur la réalisation de travaux dans le cadre du projet de prolongement de la ligne bleue du métro (PLBM) entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal afin de confier à cette dernière la réalisation de travaux municipaux à intégrer aux travaux préparatoires de la station Langelier dans le cadre de son appel d'offres du contrat CR13.

Adopté à l'unanimité.

1237211008
80.01 (20.40)

À 16 h 10,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.41) à 80.01 (20.45) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0514

Autoriser une dépense additionnelle de 162 913,83 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0805 « Murs rideaux », dans le cadre du contrat accordé à Unicel Architectural Corp. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0123), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 954 965,92 \$ à 2 117 879,74 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 162 913,83 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0805 « Murs rideaux », dans le cadre du contrat accordé à Unicel Architectural corp. (CG21 0123), pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 954 965,92 \$ à 2 117 879,74 \$, taxes et contingences incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Michel Bissonnet
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Josué Corvil
M. Stéphane Côté
M. Laurent Desbois
M. Alan DeSousa
Mme Angela Gentile
Mme Effie Giannou
M. Julien Hénault-Ratelle
M. Benoit Langevin
M. Sonny Moroz
Mme Vana Nazarian
M. Dominic Perri
M. Giovanni Rapanà
Mme Chantal Rossi
M. Aref Salem
M. Abdelhaq Sari
Mme Stephanie Valenzuela
Mme Alba Zuniga Ramos

1238009001
80.01 (20.41)

CM23 0515

Autoriser une dépense additionnelle de 332 045,33 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie », dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG19 0324), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 8 870 478,77 \$ à 9 202 524,09 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 332 045,33 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie », dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG19 0324), pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 8 870 478,77 \$ à 9 202 524,09 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Michel Bissonnet
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Josué Corvil
M. Stéphane Côté
M. Laurent Desbois
M. Alan DeSousa
Mme Angela Gentile
Mme Effie Giannou
M. Julien Hénault-Ratelle
M. Benoit Langevin
M. Sonny Moroz
Mme Vana Nazarian
M. Dominic Perri
M. Giovanni Rapanà
Mme Chantal Rossi
M. Aref Salem
M. Abdelhaq Sari
Mme Stephanie Valenzuela
Mme Alba Zuniga Ramos

1238009002
80.01 (20.42)

CM23 0516

Autoriser une dépense additionnelle de 146 110,23 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés », dans le cadre du contrat accordé à Summa métal Architectural et Structural inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0283), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 680 267,65 \$ à 1 826 377,88 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 146 110,23 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés », dans le cadre du contrat accordé à Summa métal Architectural et Structural inc. (CG21 0283), pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 680 267,65 \$ à 1 826 377,88 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Michel Bissonnet
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Josué Corvil
M. Stéphane Côté
M. Laurent Desbois
M. Alan DeSousa
Mme Angela Gentile
Mme Effie Giannou
M. Julien Hénault-Ratelle
M. Benoit Langevin
M. Sonny Moroz
Mme Vana Nazarian
M. Dominic Perri
M. Giovanni Rapanà
Mme Chantal Rossi
M. Aref Salem
M. Abdelhaq Sari
Mme Stephanie Valenzuela
Mme Alba Zuniga Ramos

1238009003
80.01 (20.43)

CM23 0517

Autoriser une dépense additionnelle de 217 941,32 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture », dans le cadre du contrat accordé à Toitures Trois Étoiles inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0493), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 416 618,59 \$ à 1 634 559,91 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 217 941,32 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture », dans le cadre du contrat accordé à Toitures Trois Étoiles inc. (CG21 0493), pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 416 618,59 \$ à 1 634 559,91 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Michel Bissonnet
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Josué Corvil
M. Stéphane Côté
M. Laurent Desbois
M. Alan DeSousa
Mme Angela Gentile
Mme Effie Giannou
M. Julien Hénault-Ratelle
M. Benoit Langevin
M. Sonny Moroz
Mme Vana Nazarian
M. Dominic Perri
M. Giovanni Rapanà
Mme Chantal Rossi
M. Aref Salem
M. Abdelhaq Sari
Mme Stephanie Valenzuela
Mme Alba Zuniga Ramos

1238009004
80.01 (20.44)

CM23 0518

Autoriser une dépense additionnelle de 486 919,13 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », dans le cadre du contrat accordé à HVAC inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0197), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 8 229 357,30 \$ à 8 716 276,42 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 486 919,13 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », dans le cadre du contrat accordé à HVAC inc. (CG20 0197), pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 8 229 357,30 \$ à 8 716 276,42 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Michel Bissonnet
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Josué Corvil
M. Stéphane Côté
M. Laurent Desbois
M. Alan DeSousa
Mme Angela Gentile
Mme Effie Giannou
M. Julien Hénault-Ratelle
M. Benoit Langevin
M. Sonny Moroz
Mme Vana Nazarian
M. Dominic Perri
M. Giovanni Rapanà
Mme Chantal Rossi
M. Aref Salem
M. Abdelhaq Sari
Mme Stephanie Valenzuela
Mme Alba Zuniga Ramos

1238009005
80.01 (20.45)

À 16 h 22,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.46) à 80.01 (20.50) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0519

Autoriser une dépense additionnelle de 158 487,29 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2501 « Régulation et contrôle », dans le cadre du contrat accordé à Société en commandite ACCS pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0364), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 822 603,82 \$ à 1 981 091,11 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 158 487,29 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2501 « Régulation et contrôle », dans le cadre du contrat accordé à la société en commandite ACCS (CG20 0364), pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 822 603,82 \$ à 1 981 091,11 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Michel Bissonnet
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Josué Corvil
M. Stéphane Côté
M. Laurent Desbois
M. Alan DeSousa
Mme Angela Gentile
Mme Effie Giannou
M. Julien Hénault-Ratelle
M. Benoit Langevin
M. Sonny Moroz
Mme Vana Nazarian
M. Dominic Perri
M. Giovanni Rapanà
Mme Chantal Rossi
M. Aref Salem
M. Abdelhaq Sari
Mme Stephanie Valenzuela
Mme Alba Zuniga Ramos

1238009006
80.01 (20.46)

CM23 0520

Autoriser une dépense additionnelle de 548 603,21 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », dans le cadre du contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 18 437 467,01 \$ à 18 986 070,22 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 548 603,21 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. (CG20 0387), pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 18 437 467,01 \$ à 18 986 070,22 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Michel Bissonnet
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Josué Corvil
M. Stéphane Côté
M. Laurent Desbois
M. Alan DeSousa
Mme Angela Gentile
Mme Effie Giannou
M. Julien Hénault-Ratelle
M. Benoit Langevin
M. Sonny Moroz
Mme Vana Nazarian
M. Dominic Perri
M. Giovanni Rapanà
Mme Chantal Rossi
M. Aref Salem
M. Abdelhaq Sari
Mme Stephanie Valenzuela
Mme Alba Zuniga Ramos

1238009007
80.01 (20.47)

CM23 0521

Autoriser une dépense additionnelle à titre de budget de variation de quantités de 749 273 \$, taxes incluses, permettant l'acquisition des radios portatives dans les lots de la Sécurité publique, respectivement les lots 1, 2, et 3 de l'entente conclue avec Motorola (CG13 0239), majorant ainsi le montant total de l'entente de 36 630 725,71 \$ à 37 282 409,12 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle à titre de budget de variation de quantités d'un montant de 749 273 \$, taxes incluses, permettant l'acquisition des radios portatives dans les lots de la Sécurité publique, respectivement les lots 1, 2, et 3 de l'entente octroyée à Motorola (CG13 0239), majorant ainsi le montant total de l'entente de 36 630 725,71 \$ à 37 379 998,71 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1239351003
80.01 (20.48)

CM23 0522

Autoriser une dépense additionnelle de 941 194,09 \$, taxes incluses (contrat : 793 672,43 \$ + contingences : 147 521,66 \$), pour la fourniture de services professionnels pour la mise en œuvre des projets liés à l'optimisation des espaces administratifs de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à CIMA+ s.e.n.c. (CG17 0079), majorant ainsi le montant total de la dépense de 4 762 892,38 \$ à 5 704 086,47 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 793 672,43 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels pour la mise en œuvre des projets liés à l'optimisation des espaces administratifs de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à CIMA+ s.e.n.c. (CG17 0079), majorant ainsi le montant total de la dépense de 4 762 892,38 \$ à 5 704 086,47 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 147 521,66 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1230684001
80.01 (20.49)

CM23 0523

Autoriser une dépense totale de 1 666 781,96 \$, taxes incluses (contrat : 1 224 217,82 \$ + contingences : 146 906,14 \$ + incidences : 85 695,25 \$ + services professionnels : 209 962,75 \$), pour le contrat à être accordé par la Société de transport de Montréal (STM) à Les Entreprises Cogenex inc. pour la réalisation de travaux de reconstruction de la conduite principale d'aqueduc, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, le tout conformément à l'Entente intervenue entre la Ville de Montréal et la STM (CG23 0188) portant sur la réalisation de travaux en périphérie du centre de transport Bellechasse afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux sur la rue Saint-Dominique

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 1 666 781,96 \$, taxes incluses, pour le contrat à être accordé par la Société de transport de Montréal (STM) à Les Entreprises Cogenex inc. pour la réalisation de travaux de reconstruction de la conduite d'aqueduc principal dans l'arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie, conformément à l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la STM (CG23 0188) portant sur la réalisation de travaux en périphérie du centre de transport Bellechasse afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux sur la rue Saint-Dominique;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237371002
80.01 (20.50)

CM23 0524

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède sans contrepartie monétaire à l'organisme à but non lucratif Transit 24, un terrain d'une superficie de 641,87 mètres carrés, à des fins de construction d'un projet de maison d'hébergement, sur le territoire de la Ville de Montréal / Fermer et retirer du domaine public ledit terrain du cadastre du Québec

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède, sans contrepartie monétaire, à l'organisme à but non lucratif, Transit 24, aux fins de construction d'une maison d'hébergement, un terrain situé sur le territoire de la Ville de Montréal, d'une superficie de 641,87 mètres carrés, sans bâtiment érigé dessus, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- de signer le projet d'acte pourvu qu'il soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet joint au présent dossier décisionnel;
- 3- de fermer et de retirer du domaine public le terrain faisant l'objet du dossier décisionnel;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1229245007
80.01 (20.51)

À 16 h 26,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.01) à 80.01 (30.03) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0525

Autoriser le versement à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) de la contribution additionnelle de 2 300 000 \$ concernant l'initiative tarifaire pour le projet pilote visant à offrir la gratuité d'accès aux services du métro depuis le centre-ville de Montréal pour la saison estivale 2022

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser le versement à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) de la contribution additionnelle de 2 300 000 \$ concernant l'initiative tarifaire visant à offrir la gratuité d'accès aux services du métro depuis le centre-ville de Montréal pour la saison estivale 2022.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris, qui soulève une question de règlement. M. Norris est d'avis que la conseillère Alba Zuniga Ramos est hors sujet et demande qu'elle axe son intervention sur le point à l'étude, en vertu de l'article 66 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051). La conseillère Zuniga Ramos acquiesce et la présidente du conseil clôt le débat.

Adopté à l'unanimité.

1237529003
80.01 (30.01)

CM23 0526

Adopter les parties de l'inventaire des immeubles patrimoniaux de l'agglomération de Montréal visant les territoires de Dollard-des-Ormeaux et de Kirkland, conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter les parties de l'inventaire des immeubles patrimoniaux de l'agglomération de Montréal visant les territoires de Dollard-des-Ormeaux et de Kirkland (une liste par territoire), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

1226924004
80.01 (30.02)

CM23 0527

Approuver les actions en développement économique 2023-2025 en lien avec la Planification économique conjointe 2022-2025

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver les actions en développement économique (2023-2025) en lien avec la Planification économique conjointe (2022-2025).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1237796005
80.01 (30.03)

À 16 h 56,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (50.01) à 80.01 (50.03) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0528

Approuver l'entente No 35 (2018-2024) intervenue entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal Inc. (APM) concernant la modification de certaines dispositions de la convention collective en lien avec la permutation

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver l'entente No 35 (2018-2024) intervenue entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal inc. (APM) concernant la modification de certaines dispositions de la convention collective en lien avec la permutation.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1237914002
80.01 (50.01)

CM23 0529

Approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 930 visant à prendre des mesures pour contrer la pénurie et favoriser l'attraction, la rétention et faciliter le remplacement des brigadiers

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 930, visant à prendre des mesures pour contrer la pénurie et favoriser l'attraction, la rétention et faciliter le remplacement des brigadiers-ères.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1237914001
80.01 (50.02)

CM23 0530

Approuver l'entente de principe pour le renouvellement de la convention collective entre la Ville de Montréal et la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM), couvrant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026, de même que l'entente sur certaines dispositions du régime de retraite et le règlement de litiges opposant les parties

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver l'entente de principe pour le renouvellement de la convention collective entre la Ville de Montréal et la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM), couvrant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026, de même que l'entente sur certaines dispositions du régime de retraite et le règlement de litiges opposant les parties.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1237914003
80.01 (50.03)

À 17 h 18,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (51.01) à 80.01 (51.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0531

Approuver le renouvellement du mandat de Suzanne Bourque à titre de membre indépendante du comité d'audit de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de renouveler le mandat de Mme Suzanne Bourque à titre de membre indépendante du comité d'audit de la Ville de Montréal, et ce du 18 mai 2023 au 30 avril 2026.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1237665002
80.01 (51.01)

CM23 0532

Nomination des membres du Comité technique pour une durée de deux ans, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer les personnes suivantes, pour une période de deux ans, à titre de membres du comité technique, tel que prévu au règlement RCG 05-002 du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées :

Membres provenant de la Ville de Montréal :

- M. Jean Lamarre, président du comité, chef de division - Division gestion durable de l'eau - Direction des réseaux d'eau - Service de l'eau
- M. Jean-François Dubuc, chef de division - Division des infrastructures du réseau principal - Direction des réseaux d'eau - Service de l'eau
- M. Hugo St-Denis, chef de section - Section conception réalisation des collecteurs - Division de la gestion durable de l'eau - Direction des réseaux d'eau - Service de l'eau
- M. Stéphane Beaudoin, directeur des travaux publics - Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
- M. Alain Dufresne, directeur des travaux publics - Arrondissement de Ville-Marie

Membres provenant des autres municipalités liées :

- Mme Ava L. Couch, directrice générale - Ville de Mont-Royal
- M. Erik Rolland, directeur des travaux publics - Ville de Pointe-Claire
- M. Carl Minville, directeur des travaux publics - Ville de Dorval
- M. Charles Senekal, directeur du Service de l'ingénierie et de l'urbanisme - Ville de Côte Saint-Luc

Adopté à l'unanimité.

1236354001
80.01 (51.02)

À 17 h 22,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0533

Conclure six ententes-cadres avec UBA inc. pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 12 % en vrac, pour une durée de 12 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes-cadres : 1 631 882,87 \$, taxes incluses (contrat : 1 419 028,58 \$ + variation des quantités : 212 854,29 \$) - Appel d'offres public 23-19678 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 avril 2023 par sa résolution CE23 0625;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec la firme ci-après désignée, seul soumissionnaire pour chacun des lots, d'une durée de 12 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, de l'hypochlorite de sodium 12 % en vrac, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19786;

<u>Firme</u>	<u>Lot</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
UBA inc.	1	44 702,28 \$
UBA inc.	2	115 149,99 \$
UBA inc.	3	398 264,20 \$
UBA inc.	4	173 566,26 \$
UBA inc.	5	420 077,26 \$
UBA inc.	6	267 268,59 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 212 854,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1234338001

CM23 0534

Autoriser une dépense additionnelle de 80 482,50 \$, taxes incluses, pour les services professionnels de mise aux normes du centre Étienne-Desmarteau, dans le cadre du contrat accordé à l'équipe formée par Services Intégrés Lemay et Associés inc., Dupras Ledoux inc., NCK inc. et Delisle Despaux et Associés inc. (CM14 0916), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 406 286,93 \$ à 1 486 769,43 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 avril 2023 par sa résolution CE23 0637;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 80 482,50 \$, taxes incluses, pour les services professionnels de mise aux normes du centre Étienne-Desmarteau, dans le cadre du contrat accordé à l'équipe formée par Services intégrés Lemay et Associés inc., Dupras Ledoux inc., NCK inc. et Delisle Despaux et associés inc. (CM14 0916), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 406 286,93 \$ à 1 486 769,43 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1220765002

CM23 0535

Conclure une entente-cadre avec Labosport inc. pour des services professionnels destinés à des études et des évaluations techniques d'expertise pour les installations sportives à travers le territoire de Montréal, pour une durée maximale de trois ans - Dépense totale de 408 253,23 \$, taxes incluses (contrat : 371 139,30 \$ + contingences : 37 113,93 \$) - Appel d'offres public 23-19765 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 avril 2023 par sa résolution CE23 0639;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre avec la firme Labosport inc., ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de trois ans ou jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels destinés à des études et des évaluations techniques d'expertise pour les installations sportives à travers le territoire de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 371 139,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19765;

- 2- d'autoriser une dépense de 37 113,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer les dépenses à même les budgets des divers projets, programmes ou requérants et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1238264002

CM23 0536

Résilier le contrat accordé à l'équipe formée par Services intégrés Lemay et associés inc., Martin Roy et associés inc. et Éléma experts-conseils inc. pour le projet de réaménagement du Bain Saint-Michel situé au 5300, rue St-Dominique, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (CM21 1159)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 avril 2023 par sa résolution CE23 0640;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de résilier le contrat octroyé à l'équipe formée par Services intégrés Lemay et associés inc., Martin Roy et associés inc. et Éléma experts-conseils inc. pour le projet de réaménagement du Bain Saint-Michel situé au 5300, rue Saint-Dominique dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (CM21 1159), à la suite de l'appel d'offres public 16-15215;
- 2- de retourner dans les comptes de provenance les crédits inutilisés après avoir acquitté le prix des services rendus avant la résiliation.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1227064002

CM23 0537

Accorder un contrat à Environnement Routier NRJ inc. pour des travaux de voirie et d'éclairage dans le boulevard Langelier, de la rue Tardif au boulevard Gouin, dans l'arrondissement de Montréal-Nord - Dépense totale de 1 875 469 \$, taxes incluses (contrat : 1 578 056,59 \$ + contingences : 285 914,91 \$ + incidences : 11 497,50 \$) - Appel d'offres public 456610 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0702;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Environnement Routiers NRJ inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie et d'éclairage sur le boulevard Langelier, de la rue Tardif au boulevard Gouin dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 578 056,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 456610;
- 2- d'autoriser une dépense de 285 914,91 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'autoriser une dépense de 11 497,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation de rendement d'Environnement routiers NRJ inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1237231019

À 17 h 27,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil débute l'étude des points 20.06 à 20.10.

À 17 h 29, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 15 mai 2023
13 h**

**Séance tenue le lundi 15 mai 2023 – 19 h
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL :**

Mme Christine Black, Mme Mary Deros, Mme Nathalie Goulet et Mme Virginie Journeau

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Michel Turcotte, Agent de recherche
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite un bon retour à toutes et à tous et déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

À 19 h, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Jean-Luc Malo	Mme Ericka Alneus	Que compte faire l'Administration pour commémorer le 350 ^e anniversaire du décès de Jeanne Mance cofondatrice de Montréal depuis 1992? / Aimerais une statue à l'effigie de Jeanne Mance
Mme Dominique Boulanger	Mme Valérie Plante (Mme Maja Vodanovic)	Aimerait un rendez-vous avec une personne élue afin de récupérer son chien / Commentaires et souhaite des explications
Mme Katherine Collin	Mme Valérie Plante	Est-ce que l'Administration veut que le parc-nature des Sources soit fragmenté pour du développement immobilier?
M. Blaise Everiste	Mme Valérie Plante (Mme Ericka Alneus)	Pourquoi Carifesta est l'événement culturel recevant le moins de soutien financier? / Reformule sa question
Mme Veneza Edwards	Élu-e responsable (Mme Dominique Ollivier)	D'où vient le financement pour le budget de la Ville? / Commentaires et préoccupations
M. Julien Bourdeau	M. Luc Rabouin (Mme Caroline Bourgeois)	Demande quelle est la collaboration entre Mme Bourgeois et M. Rabouin dans le cadre du développement du parc-nature des Sources / Souhaite que la situation de la vente de terrains à Hypertec soit corrigée
M. Robert Edgar	M. Alain Vaillancourt (M. Alex Norris)	Quelle est l'opinion de l'Administration sur la protestation en matière de religion? / Commentaires et reformule sa question
M. David Fletcher	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	Est-ce que l'Administration va préserver et protéger le parc-nature des Sources? / Souhaite des actions et des consultations dans ce dossier
M. Eduardo Moura	Mme Maja Vodanovic ou M. Pierre Lessard-Blais	Aimerait une date pour une rencontre citoyenne dans le cadre du projet du parc Pierre-Bédard / Est-ce qu'il y a un projet pour un chalet dans ce parc?
Mme Toure (Fadima Diallo)	M. Stéphane Côté	Est-ce qu'il y aura des réparations sur l'installation électrique brisée par des cols bleus sur sa propriété? / Exprime ses préoccupations en ce qui a trait à la sécurité des citoyens-nes
M. Éric Labelle	Mme Maja Vodanovic	Est-ce qu'il y aura une discussion sur le projet du parc Pierre-Bédard avec les citoyens-nes? / Où seront garées les voitures à l'intérieur de ce nouvel aménagement?
M. Francis Waddell	Élu-e responsable (Mme Marie-Andrée Mauger)	Aimerait que le projet de réfection du stationnement étagé dans l'arrondissement de Verdun soit réévalué pour du logement social et abordable? / Questionne le budget et les choix à faire tout en mettant en relief d'autres projets comme la piétonisation de secteurs et de rues à Montréal
DÉPÔT DE DOCUMENT		
M. Goran Vasiljevic	Mme Valérie Plante (Mme Laurence Lavigne Lalonde)	Combien de lois sur mesure l'Administration a-t-elle fait annuler depuis novembre 2017?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Julie Hubert	Tous les membres du conseil	Exprime sa déception concernant sa dernière visite à la période de questions du public
M. Jason Keith Mailley	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	Demande des explications concernant des interventions canines qui ont eu lieu sur des terrains à l'extérieur de Montréal au coût de 20 000\$
Mme Marie Barbeau	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Est-ce qu'il y a des études démontrant que l'autopartage réduit l'apport de l'auto solo, le cas échéant à quel pourcentage et à quel prix? / Questionne le choix de l'Administration quant au soutien aux pistes cyclables et à l'autopartage

À 20 h, la présidente du conseil fait la lecture de 18 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Élaine Greenberg	Greffier (M. Robert Beaudry)	I understand Mme. Plante's desire to reduce carbon emissions by creating pedestrian walkways; however, has the council considered the implications for people with disabilities and the elderly? As it is, most of Montreal is not accessible to people in these communities. What initiatives do you propose to improve accessibility in the city (eg restaurants, theatres, stores, etc), especially in the downtown, Vieux Montreal, NDG, and the Plateau areas, to name a few? I am hoping that the needs of these communities will start to become a priority for your council. Thank you/Merci.
Mme Langlois	Élu-e responsable Mme Marie-Andrée Mauger	Le natatorium de Verdun sera-t-il enfin rénover? si oui, quand? . Déjà 3 ans que le bâtiment est fermé.Merci.
Cameron Taylor	Élu-e responsable (Mme Dominique Ollivier)	Why does Montreal not have bilingual parking signs? They are hard enough to understand and make me unlikely to return as a tourist after getting a parking ticket for street sweeping. A person walking by had to explain the days on the sign to me.

Fatima Salazar Gomez	Mme Chantal Rossi	<p>J'ai été surprise de constater que les élu.es d'Ensemble Montréal exige plus de transparence à la mairesse Plante quant à la gestion de la STM alors que mes élu.es de Montréal-Nord, dont vous-mêmes, ne faites pas preuve de transparence dans les décisions prises quant à l'aménagement des pistes cyclables ou encore l'aménagement du parc Pilon. L'article 16 de la charte montréalaise des droits et responsabilités paragraphe A stimule que nos élu.es ont la responsabilité de promouvoir la participation publique en plus F de favoriser la participation des femmes. Toutefois les résidant.e.s nord- montréalais.e.s n'ont encore aucune information sur l'aménagement à construire cet été à la suite de consultations publiques. Il avait été dit que nous aurions le droit à la présentation des résultats cet hiver faute de constater que nous sommes le printemps et que nous n'avons encore aucune nouvelle. Quand nos élu.e.s nous présenteront les résultats de la consultation publique du parc pilon ?</p>
Walid Nassef	Mme Valérie Plante (Mme Dominique Ollivier)	<p>Bonsoir, la ville de Montréal est remerciée pour son effort d'inclure la diversité dans son effectif à travers un effort de recrutement. Cependant, certains groupes peinent encore à accéder pleinement aux efforts de recrutement. N'est-il pas temps de favoriser une élaboration d'un programme spécial pour faciliter leur embauche au lieu de se limiter au formulaire de L'autodéclaration? La ville de Montréal est-elle prête à accorder le télétravail complet aux candidats vivant avec un handicap, par exemple?</p>
Richard Phaneuf	Mme Valérie Plante (Mme Josefina Blanco)	<p>Le quartier de Milton Park est sous un état de siège, il y a de la violence et des gangs de rue. Nous voyons nos jeunes adolescents se mêler ces gangs de rue. C'est pourquoi le voisins du quartier tente à s'organiser pour mettre en place un centre de jeunes. La viabilité d'un centre de jeunes ne peut être assurée que s'il peut être installé dans une propriété inutilisée appartenant à la ville. Et la seule propriété municipale inoccupée dans le quartier se trouve à la Cité des Hospitaliers. L'organisation que vous avez déléguée pour exécuter le mandat donné n'est pas favorable à la communauté. En fait, cette institution a refusé d'autoriser le centre de loisirs Milton-Parc à organiser un camp de jour, plus précisément elles nous ont dit de ne pas soumettre une telle proposition. Madame la mairesse pouvez-vous affirmer que le centre des hospitalières ne répondra pas à aucun besoin communautaire, ou aller vous faire de quoi pour changer cette réalité.</p>
Richard Bonami	Élu-e responsable (Mme Dominique Ollivier)	<p>A quand notre retroactivite salariale due depuis 14 novembre 2022 scfp brigadier scolaire</p>

Question de	À	Objet
Andrei Bursuc	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	<p>Est-il possible de mettre des barrières physiques temporaires sur les rues pour ralentir le flot des automobiles? Je parle de rendre les rues plus étroites par exemple.</p> <p>Ça fait plusieurs fois que je vois des automobiles rouler bien au delà de la limite de vitesse et ça fait également plusieurs fois que j'ai failli me faire percuter aux intersections au niveau des rues Wellington, Peel. Également le problème est très intense sur le Chemin de la Côte Sainte-Catherine à partir de l'avenue Park jusqu'à l'avenue Decelles. J'aimerais simplement prendre le temps de vous encourager dans votre vision à mettre des barrières physiques comme une rue plus étroite, car les panneaux indiquant la vitesse (électriques) ne sont pas une manière suffisante pour assurer ma sécurité.</p> <p>Merci de votre temps.</p>
Nicole Corrado	Mme Valérie Plante (Mme Marie-Andrée Mauger)	<p>I am disappointed that Montreal now allows rodenticide. Rodenticide kills many non target animals.</p> <p>https://m.facebook.com/ROntario/?paipv=0&eav=AfbUBVKF7c1YhT9VJVIuqvqI7GZ6aUMN4HXsj08GSKGr148rCtpTybY7c3qkHVWijzs</p> <p>Killing animals does not solve the problem. Bear proof bins are far more effective because they remove attractants. Please change to help home and business owners to remove attractants, fix holes, and a humane contraception program.</p> <p>Please invest in non lethal solutions.</p> <p>https://www.skedaddlewildlife.com</p> <p>http://bonzaiaphrodite.com/2014/09/cruelty-free-pest-control-rats-and-mice/</p> <p>https://www.peta.org/about-peta/faq/is-there-a-humane-way-to-get-rid-of-mice-and-rats/</p> <p>https://m.facebook.com/groups/1117504815249691/permalink/1117515305248642/</p> <p>https://www.peta.org/?s=Humane+pest+control</p> <p>https://antipestrepeller.com/discountscasales-page.php?adid=ggdisplay&cid=luccse5&affid=6ACC337B&c1=ca&c2=maxcon_smartdisplay&gclid=EAlaIQobChMI8JyunKzz6wIVHggBCh3NGwocEAEYAS A</p>
Geneviève Tardif	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	<p>Madame Plante, votre administration a pris de nombreux engagements envers la protection de la biodiversité ces dernières années. Que pensez-vous du développement industriel dans les espaces verts du Technoparc? Comment respecterez-vous vos engagements par rapport à ce dossier? Je suis très inquiète d'apprendre que l'entreprise Hypertec prévoit construire sur sept hectares sachant que nous ne pouvons plus nous permettre de perdre de tels espaces et qu'il faut au contraire en créer de nouveaux.</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Gino DiLella	Mme Despina Sourias	<p>Why can't there not be more available garbage cans on main streets, like Fielding, Chester, Terrebonne avenues etc. Being a dog owner there is no place to dispose of dog poop, unless walking on a busy street like Monkland</p> <p>.</p> <p>Would you rather that the poop bags be left on the side of the side walk, as they are being done now?</p>
Crystal Noronha	Élu-e de l'arrondissement de Ville-Marie (Mme Sophie Mauzerolle)	Will the borough council implement any safety measures for pedestrians at the crosswalks on either side of Dorchester Park? The lines are hardly visible and drivers don't stop. The police suggested I reach out to the city for a flashing stop sign.
Francesco Iacono	Élu-e responsable (M. Alex Norris)	Why so many households in my district still have their tempo structures still up?
Donovan King	Mme Valérie Plante (Mme Alia Hassan-Cournol)	As part of the city's Truth and Reconciliation process, Amherst Street, named after the genocidal General Amherst was renamed. The new name, Atateken, was chosen by the Mohawk First Nation and signifies brotherhood and sisterhood. However, it seems the City of Montreal forgot to rename adjacent Rue du Square-Amherst, which still festers in the neighbourhood. When does the city plan to rename Rue du Square-Amherst to something that does not glorify genocide against Indigenous people? In the same vein, what about Christophe-Columb Boulevard? Truth and Reconciliation requires urgent action and I hope the City of Montreal renames these offensive street names as soon as possible.
Marwane Sahouli	M. Alan DeSousa	<p>Le terrain se trouvant à l'Est du 1745 Rue Tassé (en face du centre de loisir Saint-Laurent) est complètement à l'abandon, ce dernier est pourtant la propriété de la Ville, d'ailleurs une plaque à l'entrée permet de le savoir. Il est utilisé comme parking par les voisins, mais il existe plusieurs problèmes avec ce dernier par manque de règlements :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Manque de pavage pour un meilleure drainage de l'eau de pluie et surtout afin d'éviter la formation de boues lors de pluie ; 2) Plusieurs voitures abandonnées à l'année, ces voitures occupent de l'espace inutilement, ces dernières ne roulent jamais, ce nest pas un cimetière pour les voitures, il devrait y avoir des règles afin de régir l'utilisation de ce terrain ; 3) Des pneus empilés et abandonnés dans le terrain.

(SUITE)

4) Branches d'arbres tombées sur des voitures lors de la dernière pluies verglaçante, ces dernières ne sont pas encore ramassées à ce jour.

5) Nécessité de tailler ces arbres qui se trouvent dans le terrain

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Isabelle Senécal	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	Comment pouvez-vous justifier de permettre la perte de 7 hectares d'espaces verts dans le Technoparc oiseau, ce qui équivaut à 25 terrains de football de superficie perdus qui s'ajouteraient aux autres perdus à cause de la forêt rasée par 7350 Frederick Banting Inc, ce pour y laisser la compagnie Hypertec se construire et ainsi mettre en danger la biodiversité locale riche de 220 espèces d'oiseaux, et bien d'autres richesses naturelles qu'il n'est plus permis de sacrifier?
Jean-François Gagné	Mme Sophie Mauzerolle	La Ville a annoncé la transformation du boulevard Henri-Bourassa en lui ajoutant un REV et un SRB. Malheureusement, dans les annonces, on entendait beaucoup parler de St-Laurent et Ahuntsic-Cartierville reléguant Montréal-Nord encore une fois à la queue des projets. Quand seront construits le REV et le SRB (ou encore mieux le tramway) à Montréal-Nord?
Rachid Mesli	Présidente (Mme Marianne Giguère)	Pourquoi le règlement n'interdit pas aux enfants de moins de 10 ans de conduire un vélo sur voie publique sans supervision des parents? J'ai heurté un enfant hier sur rue Rachel à 16h. N'eut été ma vitesse très réduite, elle aurait pu se retrouver à l'hôpital. Elle n'a pas fait le stop et vu le trafic à cette heure, c'était comme une sortie de nulle part. Il y avait des témoins. Merci

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 20 h 31. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

À 20 h 31, le conseil reprend ses travaux à la réunion des points 20.06 à 20.10.

CM23 0538

Accorder un contrat à Cojalac inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie, dans la rue Plantagenet, du chemin de la Côte-Sainte-Catherine à l'avenue De Soissons, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 4 622 225,29 \$, taxes incluses (contrat : 3 620 876,63 \$ + contingences : 362 087,66 \$ + incidences : 639 261 \$) - Appel d'offres public 448610 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0708;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Cojalac inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie, dans la rue Plantagenet, du chemin de la Côte-Sainte-Catherine à l'avenue De Soissons dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 620 876,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 448610;
- 2- d'autoriser une dépense de 362 087,66 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 639 261 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Cojalac inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1237231025

CM23 0539

Accorder un contrat à Environnement Routier NRJ inc. pour des travaux de planage et de revêtement des arrêts d'autobus à divers endroits de la Ville de Montréal (PMIR 2023) - Dépense totale de 1 266 501,44 \$, taxes incluses (contrat : 1 112 691,54 \$ + contingences : 111 269,15 \$ + incidences : 42 540,75 \$) - Appel d'offres public 452316 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0703;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Environnement Routier NRJ inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de planage revêtement des arrêts d'autobus à divers endroits de la Ville de Montréal - PMIR 2023, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 112 691,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 452316;
- 2- d'autoriser une dépense de 111 269,15 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 42 540,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement d'Environnement Routier NRJ inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1237231026

CM23 0540

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Pierrefonds-Roxboro et d'Ahuntsic-Cartierville (PCPR et PRCPR-2023) - Dépense totale de 6 431 110,18 \$, taxes incluses (contrat : 5 545 014,98 \$ + contingences : 554 501,50 \$ + incidences : 331 593,70 \$) - Appel d'offres public 500301 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0705;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements de Pierrefonds-Roxboro et d'Ahuntsic-Cartierville (PCPR et PRCPR-2023), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 545 014,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 500301;
- 2- d'autoriser une dépense de 554 501,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 331 593,70 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement d'Eurovia Québec Construction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1237231035

CM23 0541

Accorder un contrat à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc. pour des travaux d'égout (construction), de conduite d'eau (reconstruction), de voirie, d'éclairage et d'utilités publiques (Commission des services électriques de Montréal (CSEM), Hydro-Québec et Énergir), dans les rues Young et Ottawa dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 11 666 621,69 \$, taxes incluses (contrat : 8 340 385,96 \$ + contingences : 1 251 057,89 \$ + incidences : 2 075 177,84 \$) - Appel d'offres public 405760 (6 soum.) / Accorder un contrat de gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour un montant maximal de 113 818,18 \$, taxes incluses (contrat entente : 98 972,33 \$ + contingences : 14 845,85 \$)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0706;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout (construction), de conduite d'eau (reconstruction), de voirie, d'éclairage et d'utilité publique (CSEM, Hydro-Québec et Énergir) dans les rues Young et Ottawa dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 340 385,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 405760;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 251 057,89 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 075 177,84 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'accorder un contrat de gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour un montant de 98 972,33 \$, taxes incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures en vertu de l'entente;
- 5- d'autoriser une dépense de 14 845,85 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences au contrat d'Énergir ;

- 6- de procéder à l'évaluation de rendement de C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc.;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1237231031

CM23 0542

Accorder un contrat à Construction NRC inc. pour des travaux d'éclairage à divers endroits de la Ville de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 1 137 791,10 \$, taxes incluses (contrat : 678 312,26 \$ + contingences : 101 746,84 \$ + incidences : 357 732 \$) - Appel d'offres public 476210 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0699;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Construction NRC inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'éclairage à divers endroits de la Ville de Montréal dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 678 312,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 476210;
- 2- d'autoriser une dépense de 101 746,84 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 357 732 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation de rendement de Construction NRC inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1237231020

À 20 h 34,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0543

Accorder un contrat à Les Constructions H2D inc. pour réaliser les travaux d'aménagement liés à la gestion des eaux pluviales des toitures du Complexe sportif Claude-Robillard - Dépense totale de 3 074 721,49 \$, taxes incluses (contrat : 2 548 674,97 \$ + contingences : 382 301,25 \$ + incidences : 143 745,27 \$) - Appel d'offres public IMM-15862 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0694;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les Constructions H2D inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de rénovation du gymnase double du Complexe sportif Claude-Robillard, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 548 674,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15862;
- 2- d'autoriser une dépense de 382 301,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 143 745,27 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Constructions H2D inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1239460003

CM23 0544

Accorder un contrat à Oslo Construction inc. pour réaliser le remplacement des tours de refroidissement du Complexe sportif Claude-Robillard - Dépense totale de 1 430 605,96 \$, taxes incluses (contrat : 1 182 318,97 \$ + contingences : 177 347,85 \$ + incidences : 70 939,14 \$) - Appel d'offres public IMM-15816 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0693;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Oslo Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour réaliser le remplacement des tours de refroidissement du Complexe sportif Claude-Robillard, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 182 318,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15816;
- 2- d'autoriser une dépense de 177 347,85 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 70 939,14 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement d'Oslo Construction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1239460002

CM23 0545

Accorder un contrat à Cojalac inc. pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la 16^e avenue, de la rue Bellechasse à la rue Beaubien, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Dépense totale de 4 086 446,30 \$, taxes incluses (contrat : 3 284 297,77 \$ + contingences : 328 429,78 \$ + incidences : 473 718,75 \$) - Appel d'offres public 451710 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0700;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Cojalac inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, dans la 16^e Avenue de la rue Bellechasse à la rue Beaubien dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie. aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 284 297,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 451710;
- 2- d'autoriser une dépense de 328 429,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 473 718,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement Cojalac inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1237231033

CM23 0546

Accorder un contrat à Sintra inc. pour des travaux de voirie (réhabilitation de chaussée) dans les arrondissements du Sud-Ouest et de Ville-Marie (PCPR/PRCPR 2023) - Dépense totale de 7 102 891,34 \$, taxes incluses (contrat : 6 168 813,71 \$ + contingences : 616 881,37 \$ + incidences : 317 196,25 \$) - Appel d'offres public 500307 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0701;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Sintra inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie (réhabilitation de chaussée) dans les arrondissements du Sud-Ouest et de Ville-Marie (PCPR et PRCPR-2023), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 168 813,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 500307;
- 2- d'autoriser une dépense de 616 881,37 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 317 196,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Sintra inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1237231036

CM23 0547

Accorder un contrat de gré à gré à PG Solutions inc., pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications de la solution Ludik, ainsi que pour les mises à jour de l'intégration aux systèmes mission et aux fondations numériques de la solution, pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2025, pour une somme maximale de 1 007 025,08 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0684;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré entre la Ville et PG Solutions inc., pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications de la solution Ludik, ainsi que pour les mises à jour de l'intégration aux systèmes mission et aux fondations numériques de la solution, pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2025, pour une somme maximale de 1 007 025,08 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1237655003

À 20 h 49,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0548

Accorder un contrat à Neopos inc., pour l'acquisition d'une solution infonuagique pour un système de vente et d'inventaire pour les boutiques d'Espace pour la vie, pour une période de cinq ans avec deux options de prolongation (36 mois pour la première option et 24 mois pour la deuxième option) pour une somme maximale de 447 597,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19671 - (2 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0685;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à la firme Neopos inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition d'une solution infonuagique pour un système de vente et d'inventaire pour les boutiques d'Espace pour la vie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 447 597,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19671;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1237655002

CM23 0549

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Lachine, de LaSalle, du Sud-Ouest et de Verdun - Dépense totale de 6 064 012,10 \$, taxes incluses (contrat : 5 321 321 \$ + contingences : 532 132,10 \$ + incidences : 210 559 \$) - Appel d'offres public 500008 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0707;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Insituform Technologies Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal dans les arrondissements de Lachine, de LaSalle, du Sud-Ouest et de Verdun, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 321 321 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 500008;
- 2- d'autoriser une dépense de 532 132,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 210 599 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Insituform Technologies Ltée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1237231034

CM23 0550

Accorder un soutien financier de 162 220 \$ à Réseau réussite Montréal, pour le projet « Inclusion des jeunes immigrants en camp de jour », dans le cadre du programme Territoires d'inclusion prioritaires du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) et de l'Entente 2021-2024 entre le Ministère de l'immigration, de la francisation et de l'intégration (MIFI) et la Ville de Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0727;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 162 220 \$ à Réseau réussite Montréal pour le projet « Inclusion des jeunes immigrants en camp de jour » pour l'année 2023, dans le cadre de l'entente MIFI-Ville 2021-2024;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1238121001

CM23 0551

Autoriser la signature de la convention de contribution financière pour l'octroi de 400 000 \$ à la Fondation du Grand Montréal pour la réalisation du mandat du Partenariat Climat Montréal pour l'année 2023

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0721;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver la signature de la convention de contribution financière à la suite de la décision du conseil municipal du 28 mars dernier (CM23 0773) autorisant une contribution financière de 400 000 \$ à la Fondation du Grand Montréal pour la réalisation du mandat du Partenariat Climat Montréal pour l'année 2023.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1239219001

CM23 0552

Approuver un bail par lequel la Ville loue à Administration portuaire de Montréal, pour une période de 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, différentes parcelles de terrain d'une superficie totale de 13 343,1 mètres carrés, constituées des lots 1 853 675, 1 853 731, 1 424 929, 2 927 521, 1 424 724, 1 424 712, 2 871 452, 1 773 737, 3 204 849 et 3 004 084 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans les arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et du Sud-Ouest, à des fins industrielles pour l'exploitation des voies ferrées qui s'y trouvent, pour un loyer total de 998 591,77 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0717;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Administration portuaire de Montréal, pour une période de 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, différentes parcelles de terrain d'une superficie totale de 13 343,1 mètres carrés, constituées des lots 1 853 675, 1 853 731, 1 424 929, 2 927 521, 1 424 724, 1 424 712, 2 871 452, 1 773 737, 3 204 849 et 3 004 084 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans les arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et du Sud-Ouest, à des fins industrielles, pour l'exploitation des voies ferrées qui s'y trouvent, pour un loyer total de 998 591,77 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1235941004

À 20 h 51,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0553

Accorder un soutien financier totalisant 600 000 \$ ainsi qu'un soutien technique estimé à 300 000 \$ à Fierté Montréal pour la tenue de la 17^e édition du Festival Fierté Montréal qui aura lieu du 3 au 13 août 2023 / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0731;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 600 000 \$ à Fierté Montréal ainsi qu'un soutien technique estimé à 300 000 \$ pour la tenue de la 17^e édition du Festival Fierté Montréal;

- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1237883010

CM23 0554

Accorder un contrat à Pincor ltée pour la fourniture et l'installation d'un pavillon d'accueil transitoire au parc Angrignon, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 1 526 428,41 \$, taxes incluses (contrat : 1 315 886,56 \$ + contingences : 131 588,66 \$ + incidences : 78 953,19 \$) - Appel d'offres public 23-6103 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0696;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Pincor ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'un pavillon d'accueil transitoire au parc Angrignon, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 315 886,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-6103;
- 2- d'autoriser une dépense de 131 588,66 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 78 953,19 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Pincor ltée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1239981001

CM23 0555

Accorder un contrat de gré à gré à Société de Contrôle Johnson Canada SEC, fournisseur exclusif, pour la réalisation des travaux de remplacement des contrôles dans les serres du Jardin botanique situé au 4101, rue Sherbrooke Est - Dépense totale de 1 143 439,89 \$, taxes incluses (contrat : 897 316,64 \$ + contingences : 134 597,50 \$ + incidences : 111 525,75 \$)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0697;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à La Société de Contrôle Johnson Canada SEC, fournisseur exclusif, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement des contrôles dans les serres du Jardin botanique, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 897 316,64 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de cette firme en date 17 mars 2023 (contrat : 0089-IM-PR-20-0032);
- 2- d'autoriser une dépense de 134 597,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'autoriser une dépense de 111 525,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de La Société de Contrôle Johnson Canada SEC;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1237305001

CM23 0556

Approuver les projets d'avenants, et autoriser une dépense additionnelle de 76 203,26 \$, taxes incluses, remboursable à la Ville de Montréal, pour l'acquisition de terminaux d'utilisateurs de radiocommunication vocale supplémentaires, dans le cadre des ententes intermunicipales intervenues entre la Ville de Montréal et les villes liées de Mont-Royal (CM18 0646), de Pointe-Claire (CM18 0238), de Côte-Saint-Luc (CM18 0238) et de Westmount (CM15 0977)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0716;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver les projets d'avenants modifiant les ententes intermunicipales intervenues entre la Ville de Montréal et les villes liées de Mont-Royal, de Pointe-Claire, de Côte-Saint-Luc et de Westmount;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 76 203,26 \$, taxes incluses, remboursable à la Ville de Montréal, pour l'acquisition de terminaux d'utilisateurs de radiocommunication vocale et d'accessoires supplémentaires;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1239351002

CM23 0557

Approuver l'Addenda no. 1 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville de Montréal et Solon (CM22 0217) afin de prolonger la durée de la convention initiale au 31 décembre 2023 au lieu du 31 octobre 2023 / Accorder une contribution financière additionnelle de 850 000 \$ portant le montant maximal à 4 108 000 \$, pour le projet de Mobilité de Quartier qui s'inscrit dans le cadre du programme municipal Montréal en commun, issu de la candidature gagnante de la Ville de Montréal pour le Défi des villes intelligentes du Canada

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0736;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver l'Addenda 1 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville de Montréal et SOLON (CM22 0217) pour le projet de Mobilité de quartier qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- de modifier la date de terminaison de la convention au 31 décembre 2023;

- 3- d'accorder une contribution financière additionnelle de 850 000 \$;
- 4- d'augmenter le montant maximal de la contribution financière à 4 108 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1239473004

À 20 h 53,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0558

Accorder un soutien financier totalisant 300 000 \$ ainsi qu'un soutien technique estimé à 5 000 \$ à Cité des arts du cirque pour la tenue de la 2^e édition du projet Le GÉANT du 6 au 30 juillet 2023 / Approuver le projet de conventions à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0724;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 300 000 \$ ainsi qu'un soutien technique estimé à 5 000 \$ à Cité des arts du cirque pour la tenue de la 2^e édition du projet Le GÉANT du 6 au 30 juillet 2023;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1231204002

CM23 0559

Accorder un soutien financier de 630 000 \$ par année totalisant 1 890 000 \$ ainsi qu'un soutien technique estimé à 55 000 \$ à Cité des arts du cirque pour les 14^e, 15^e et 16^e éditions du festival Montréal Complètement Cirque / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0733;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 630 000 \$ par année totalisant 1 890 000 \$ ainsi qu'un soutien technique estimé à 55 000 \$ à Cité des arts du cirque pour les 14^e, 15^e et 16^e éditions du festival Montréal Complètement Cirque;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1231204003

CM23 0560

Accorder un soutien financier de 210 000 \$ par année totalisant 630 000 \$ ainsi qu'un soutien technique estimé à 100 000 \$ à Terres en vues, société pour la diffusion de la culture autochtone pour les 33^e, 34^e et 35^e éditions du festival Présence autochtone / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0734;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 210 000 \$ par année totalisant un maximum de 630 000 \$ à Terres en vues, société pour la diffusion de la culture autochtone, ainsi qu'un soutien technique estimé à 100 000 \$ par année pour les 33^e, 34^e et 35^e éditions du festival Présence autochtone;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1236370001

CM23 0561

Entériner une dépense maximale de 1 113 530,93 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour une possibilité d'accès à la station McGill par le niveau de la rue McGill College dans le cadre des travaux du projet REM, tel que prévue à l'Entente visée par l'article 14 de la Loi concernant le Réseau électrique métropolitain (R-25.02)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0713;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'entériner une dépense maximale de 1 113 530,93 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un accès à la station McGill du Réseau express métropolitain (REM) par le niveau de la rue McGill College dans le cadre des travaux du projet REM, comme prévu à l'Entente visée par l'article 14 de la *Loi concernant le Réseau électrique métropolitain* (R-25.02);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1237211003

CM23 0562

Exercer l'option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 417 061,70 \$, taxes incluses, pour la location d'équipements opérés dans un site de gestion des sols excavés (PEPSC) pour une période d'un an dans le cadre du contrat accordé à 9082-8179 Québec inc. (De Luca Excavation Itée) (CE22 0712 - lot 2) majorant ainsi le montant total du contrat de 395 939,41 \$ à 813 001,11 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0681;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 417 061,70 \$, taxes incluses, pour la location d'équipements opérés dans un site de gestion des sols excavés (PEPSC), le Lot 2, dans le cadre du contrat accordé à 9082-8179 Québec inc. (De Luca Excavation Itée) (CE22 0712), majorant ainsi le montant total du contrat de 395 939,41 \$ à 813 001,11 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1235382008

À 21 h 02,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0563

Exercer la deuxième option de prolongation de 12 mois, soit du 15 mai 2023 au 14 mai 2024 et autoriser une dépense additionnelle estimée à 209 180,22 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de jeux vidéo, dans le cadre du contrat conclu avec Importel inc. (CM19 1107), majorant ainsi le coût total du contrat de 726 567,72 \$ à 935 747,94 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0690;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'exercer la deuxième option de prolongation de 12 mois de l'entente-cadre pour la fourniture sur demande de jeux vidéo, dans le cadre du contrat conclu avec Importel inc. (CM19 1107), soit du 15 mai 2023 au 14 mai 2024;
- 2- d'autoriser une dépense estimée à 209 180,22 \$, majorant ainsi le coût total de 726 567,72 \$ à 935 747,94 \$, incluant les taxes;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de la firme Importel inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Division du centre des services partagés – bibliothèques, de la Direction des bibliothèques, au Service de la culture, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1220138004

CM23 0564

Accorder un contrat de services professionnels à Geninnovation inc. pour le suivi de la traçabilité des sols contaminés excavés dans le cadre des travaux de construction du réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) - Dépense totale de 1 030 811,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-1776 - (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0711;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Geninnovation inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels pour le suivi de la traçabilité des sols contaminés excavés dans le cadre des travaux de construction du réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 030 811,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-1776;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Geninnovation inc à cet effet;
- 3- d'autoriser le président de la CSEM à signer ledit projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Geninnovation inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1230649005

CM23 0565

Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron ltée pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet d'enfouissement de la rue Young, entre les rues Wellington et William, pour une somme maximale de 215 241,14 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0709;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron ltée (no. de projet ING-339798), pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de la rue Young, pour une somme maximale de 215 241,14 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1230025003

CM23 0566

Accorder un contrat à XYZ Technologie culturelle inc. pour l'acquisition d'appareils audiovisuels dans le cadre du renouvellement de l'aire d'exposition du Planétarium - Dépense totale de 315 887,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19805 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0679;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, XYZ Technologie culturelle inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition d'appareils audiovisuels dans le cadre du renouvellement de l'aire d'exposition du Planétarium, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 315 887,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19805;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1237227002

CM23 0567

Accorder un contrat de services professionnels à Les Services EXP inc. pour l'avant-projet de la phase 2 du projet de réaménagement de l'avenue des Pins - Dépense maximale de 1 627 356,15 \$, taxes incluses (contrat : 1 356 130,13 \$ + contingences : 271 226,02 \$) - Appel d'offres public 23-19764 (6 soum.) / Autoriser un virement de crédits en provenance du compte de surplus affectés 2021 de 825 994 \$, du Programme d'accélération des grands projets vers le budget 2023 du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mai 2023 par sa résolution CE23 0775;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les Services EXP inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels pour la réalisation de l'avant-projet préliminaire et de l'avant-projet définitif de la phase 2 du projet de réaménagement de l'avenue des Pins, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 356 130,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19764;
- 2- d'autoriser une dépense de 271 226,03 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser un virement de crédits en provenance du compte de surplus affectés 2021 de 825 994 \$, du « Programme d'accélération des grands projets » vers le budget 2023 du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), Direction des projets d'aménagement urbain (DPAU);
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Services EXP inc.;
- 5- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1232891001

À 21 h 03,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.36 à 20.38 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil débute l'étude des points 20.36 à 20.38.

À 21 h 30, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, ajourne les travaux jusqu'au mardi 16 mai 2023, à 9 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 15 mai 2023
13 h**

**Séance tenue le mardi 16 mai 2023 – 9 h
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Christine Black, Mme Mary Deros, Mme Nathalie Goulet, M. Pierre Lessard-Blais, M. Craig Sauvé et Mme Virginie Journeau

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Michel Turcotte, Agent de recherche
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

En début de séance, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha:ka* (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé ».

Puis, la présidente du conseil demande d'observer une minute de silence afin de se recueillir sur les événements heureux et malheureux survenus au cours des dernières semaines.

Mme Musau Muele remercie les membres du conseil pour ce moment de recueillement. Elle cède ensuite la parole au conseiller Serge Sasseville, qui désire souligner le décès tragique de M. François Guy à l'âge de 76 ans, un pionnier de la chanson québécoise, qui a notamment fait partie des groupes Les Sinners et La révolution française.

La présidente du conseil remercie M. Sasseville, mentionne que nos pensées vont vers la famille et les proches de M. Guy puis, déclare la séance ouverte en souhaitant d'excellents travaux aux membres de l'assemblée.

1 - Période de questions du public

À 9 h 04, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Robert Edgar	M. Alain Vaillancourt (M. Alex Norris)	Aimerait dialoguer avec le conseiller Alain Vaillancourt au sujet des orientations du Service de police de la Ville de Montréal concernant les groupes religieux / Reformule sa question
Mme Chantal Francescutto	M. Pierre Lessard-Blais (M. Éric Alan Caldwell)	Aimerait des garanties que le programme de sécurisation aux abords des écoles sera mis de l'avant notamment à l'école Guillaume-Couture dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve / Souhaite le détail du budget de 2 M\$ dédié à ce projet et demande s'il y a eu des consultations à ce sujet
M. Samuel Vanzin	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Est-ce la norme qu'une entente, comme celle concernant le bâtiment de la Sanaac sur le site de la Tour 6 du Square Children, entérinée avec l'arrondissement, engage des dépenses de la ville-centre? / Comment se fait-il que le projet de la Tour 6 au Square Children ait été accepté sans logement social? Et aimerait une enquête publique à ce sujet
M. Simon-Pierre Robillard	Syndicat du transport de Montréal (M. Éric Alan Caldwell)	Qu'est-ce que l'Administration compte faire pour régler les questions en suspens dans le dossier de la convention collective avec le Syndicat du transport de Montréal de la Société de transport de Montréal (STM)? / Précise le sujet de la prochaine rencontre avec la directrice générale de la STM qui n'abordera pas l'enjeu de la privatisation
Mme Nathalie Ainsley	M. Luc Rabouin	Concernant le parc-nature des Sources, quel est le plan de l'Administration pour acquérir les terrains près du marais Ipex? / Commentaires sur l'importance de préserver les boisés qui sont actuellement sur l'île de Montréal

À 9 h 24, la présidente du conseil fait la lecture de 13 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Giuseppe Maffei	Mme Nancy Blanchet	Dear Nancy Blanchet, I am writing you today because I think Lasalle hospital should be relocated to the Angrignon metro station. A hospital complex can be built right on top of the metro station providing much better public transportation access. Lasalle hospital is sitting on prime real-estate and I am sure the city can put it to good use. Thank you

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Irwin Rapoport	Mme Valérie Plante M. Sonny Moroz (Mme Caroline Bourgeois)	<p>Many oppose the CDN-NDG Borough's plan to replace natural fields and install artificial turf fields, containing hazardous and dangerous forever chemicals at Mackenzie King Park. This would increase the heat island effect locally and create ecological dead zones beneath the artificial turf. Many American states have laws banning the use of forever chemicals and the City of Boston does not permit artificial turf to be installed in its parks.</p> <p>Can the city initiate a five-year moratorium on the installation of artificial in municipal parks at a minimum and conduct studies to determine the environmental impacts of existing fields covered with such turf?</p> <p>Could a permanent ban on the use of artificial turf be placed to protect our remaining natural fields? CDN already has very little green space.</p> <p>How does placing artificial turf fields conflict with the city's environmental program to protect green spaces and biodiversity?</p>
Lambert O'Neill	M. Luc Rabouin (Mme Marie Plourde)	<p>Monsieur, Au cours des deux dernières années, j'ai suivi des cours de Qi Gong au Centre communautaire du Plateau. Au printemps, en été et en automne, ces cours ont eu lieu au parc Laurier.</p> <p>Cette année, ont été informés les participants, les cours ne peuvent avoir lieu dans le parc car Relance des Laurier tout 9 inc a priorité dans ce parc.</p> <p>Monsieur, c'est un grand parc public utilisé par les citoyens de Montréal pour une multitude d'activités. Comment un centre communautaire peut-il revendiquer la priorité sur un autre pour l'ensemble du parc?</p>
Anne-Marie Brault	Mme Ericka Alneus (M. François Limoges)	<p>Le comité exécutif a-t-il l'intention de fixer une date à laquelle la période légale d'admission prévue à l'article 4 du règlement 20-020 revient à la normale ou prend fin en ce qui concerne les disquaires ? 180g (un café- disquaire), situé au 5866 avenue de Lorimier dans un secteur résidentiel, fait jouer chaque semaine de la musique très forte jusqu'à 2-3h du matin. Je l'entends très bien de chez moi, chaque fois que la porte du commerce ouvre, et ce à répétition. À cette heure, les nombreux clients n'y vont pas pour acheter des disques et boire du café, mais pour fêter.</p>
Sophy Forget Bélec	Élus-es du conseil (Mme Caroline Bourgeois)	<p>Je ne peux poser deux questions au même Conseil de ville Centre adj (en ligne) Quelqu'un peut-il la poser : Pk faut-il attendre des morsures sur Humains pour capturer un coyote, (selon le plan de gestion) alors que la Cour ordonne l'euthanasie de chien qui attaque d'autres chiens ?</p>
Anne Charbonneau	M. Pierre-Lessard Blais (Mme Alia Hassan-Cournol)	<p>Pouvez-vous réduire le passage répété de centaine de camions (poids lourds) sur la rue Notre-Dame est ?</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Maxim Free	Élu-e responsable (M. Alex Norris)	<p>I would like to report the illegal use of the residential apartment at 278 rue du Square-Saint-Louis, Montréal H2X 1A4.</p> <p>It is being used as "The Consulate of Panama".</p> <p>On paper they say they are residential, but in reality they are advertising themselves (check online) as a legitimate "Consulate".</p> <p>It is a violation of zoning rules as well as corrupt.</p> <p>Can anyone help the neiburhood of the Carre St-Louis? Maxime</p>
Robin Boisvert	Mme Valérie Plante (Mme Marie-Andrée Mauger)	<p>Au conseil du Plateau de novembre 2022, M. Rabouin annonçait qu'un point de dépôt de recyclage du verre sera enfin mis en place sur le plateau. Le site était trouvé, au bout de Laurier Est. Le projet est annulé. M. Rabouin dit que c'est un projet de la Ville Centre et que c'est elle qui a annulé le projet. Ça fait 10 ans qu'on attend ça. Radio-Canada révélait le 23 mars, juste au centre de tri St-Michel, annuellement environ 20 000 tonnes de verre se retrouvent au dépotoir. Il y a ce genre de site dans plein de villes au Québec depuis de nombreuses années. Montréal est très en retard. Le système de consigne élargie de la CAQ ou SAQ ne sera clairement pas mis en place bientôt Pourquoi le site point de dépôt pour recyclage de verre est annulé sur le plateau mont-royal? Pouvez-vous le mettre en place svp? Le verre qu'on met dans notre bac finit dans les sites d'enfouissements. Si on vise à tendre vers le zéro déchet, les résidents du plateau aimeraient avoir un site de recyclage de verre.</p>
Martine Fourcaudot	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	<p>Pour la sécurité de nos enfants et animaux de compagnie, après plus de 1000 jours de stress, dans nos quartiers enclavés de Parcs, allez-vous soutenir Mme Bourgeois dans l'opération de capture des coyotes agressifs?</p> <p>Le Plan de gestion ne fonctionne pas avec certains spécimens agressifs. Il faut le réviser. Le coyote est une espèce non-indigène (tandis que les renards et castors le sont) et envahissante. Depuis 2021, les renards ont fui... Les coyotes ne contribuent pas à ce point à la biodiversité. Pas plus que la Phragmite qui nuit à la pollinisation ou la moule zébrée dans nos lacs. Certains spécimens menacent nos enfants et nos animaux de compagnie. Réaffirmer votre appui à Mme Bourgeois et aux Pointeliers qui vivent dans le nouveau Poumon de Montréal.</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Jean-François Patenaude-Monette	Mme Marianne Giguère	<p>Depuis la fin du mois d'avril, j'ai remarqué qu'on avait reconduit la voie sécurisée pour les vélos sous le viaduc du REM entre les rues Dutrisac et Jules-Poitras. Elle avait malheureusement disparu l'année dernière. Le fait de retrancher une voie aux véhicules et de sécuriser la piste cyclable avec des blocs de béton rend sécuritaire un lieu habituellement très hostile aux vélos.</p> <p>En attendant le futur REV sur Henri-Bourassa, pourrait-on évaluer la possibilité que cette installation devienne permanente dans le futur au lieu de permettre aux vélos de rouler sur les trottoirs avec les piétons comme c'est habituellement permis? C'est plus sécuritaire autant pour les vélos que pour les piétons et ça ne semble pas causer plus de trafic pour les véhicules.</p> <p>De plus, pourrait-on prévoir le même type d'installation pour le viaduc qui traverse l'autoroute 15 sur Henri-Bourassa qui est aussi extrêmement dangereux pour les vélos?</p> <p>Merci!</p>
Laetitia Corriveau-Tozzi	M. Luc Rabouin (Mme Caroline Bourgeois)	<p>- Considérant que votre administration désire planter des centaines de milliers d'arbres</p> <p>-Considérant que les milieux naturels offrent une multitude de bénéfices</p> <p>- Considérant que votre administration a suggéré à Hypertech de s'installer dans le second poumon vert du Technoparc qu'est les 215 hectares d'espaces verts du Technoparc et des terres fédérales adjacentes</p> <p>Votre administration rachètera-t-elle à Hypertech afin d'éviter la minéralisation d'un espace vert d'envergure luttant contre les effets des vagues de chaleur ?</p>
Emma Kharytonova	M. Benoit Gratton (Mme Véronique Tremblay)	<p>STM - Mouvement collectif les 168 et 178, qui desservait toutes les personnes dans l'encadré vont disparaître... pour les gens travaillant au centre-ville vous ajoutez un transfert supplémentaire forçant les gens dans le REM (à un forfait potentiellement différent de la STM) alors qu'aujourd'hui avec la 168 et 178 on se rendait directement au centre ville sans transferts...</p> <p>L'ajout du REM causerait plus de mal que de bien pour toutes les personnes de ce secteur...</p>

Simon Landry

Mme Chantal Rossi

Tous les experts s'entendent: la meilleure solution à l'étalement urbain, c'est la densification. Malheureusement le mémo ne s'est pas rendu à tout le monde : Chantal Rossi a choisi de prendre sa question du mois de mai pour prendre la défense des maisons unifamiliales, qui devraient être protégées dans le PUM selon elle. C'est d'autant plus surprenant que sa formation politique, Équipe Denis Coderre, a fait campagne promettant des gratte ciels plus haut que le mont Royal. On voit ce que valent les engagements de Mme Rossi en campagne. Toronto vient juste de retirer sur tout son territoire son zonage unifamilial; Mme Rossi croit elle vraiment que Montréal devrait être plus peureuse que Toronto, et conserver du zonage digne de Rosemère en plein cœur de l'île?

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 9 h 46. Elle remercie les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 9 h 47, la présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante	Y a-t-il eu un moratoire sur les enquêtes du Service des incendies de Montréal (SIM) concernant la sécurité des bâtiments et est-ce que l'Administration était au courant? / Reformule sa question
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	Demande les actions de l'Administration pour aider les journaux locaux dans le cadre de l'entrée en vigueur du Règlement visant la réduction des impacts environnementaux associés à la distribution d'articles publicitaires (22-028) / Aimerais que toutes les recommandations issues des travaux du comité consultatif sur cet enjeu soient mises de l'avant rapidement
M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Quelles sont les actions de l'Administration pour améliorer la sécurité aux Rapides de Lachine, autant pour les usagers-ères que pour les pompiers-ères? / Quelles sont les actions mises de l'avant depuis le 30 avril 2023?

À 10 h 02,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger la Période de questions des membres du conseil de 7,5 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

M. Julien Hénault-Ratelle	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Quel est le plan de l'Administration concernant les enjeux du secteur du Village dans l'arrondissement de Ville-Marie, dont ceux liés à l'itinérance et à la propreté?
---------------------------	---	--

La leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, souhaite que le conseiller Robert Beaudry se rectifie lorsqu'il a utilisé le mot « petit » lors de son intervention car il est antiparlementaire. La présidente du conseil en fait la demande à M. Beaudry tout comme elle requiert que le conseiller Julien Hénault-Ratelle retire le mot « maquillé », également sur la liste des propos antiparlementaire. Les deux conseillers acquiescent et la présidente clôt le débat.

M. Julien Hénault-Ratelle	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Reformule sa question
---------------------------	---	-----------------------

M. Stéphane Côté	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Aimerait participer au bilan des inondations printanières, et souhaite comprendre comment sont affectées les sommes dédiées à cette problématique / Réitère la deuxième partie de sa question
------------------	---	---

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 10 h 11.

La présidente du conseil remercie l'ensemble des personnes élues et cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

Le conseil reprend ses travaux en poursuivant l'étude du point 7.06.

À 12 h 32, la vice-présidente du conseil, Mme Effie Giannou, suspend les travaux pour la pause du lunch.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 15 mai 2023
13 h**

**Séance tenue le mardi 16 mai 2023 – 14 h
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauv  , Mme Despina Sourias, Mme   milie Thuillier, Mme V  ronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL :**

Mme Christine Black, Mme Mary Deros, Mme Nathalie Goulet, M. Pierre Lessard-Blais et Mme Virginie Journeau

AUTRES PR  SENCES :

M   Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Michel Turcotte, Agent de recherche
Mme Marie Desormeaux, Conseill  re - analyse et contr  le de gestion

La pr  sidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue    toutes et d  clare la s  ance ouverte.

   14 h, le conseil reprend ses travaux avec la suite de l'  tude du point 7.06.

CM23 0470 (suite)**Point 7.06 – Tenue d'un comité plénier****Dépôt du rapport annuel 2022 de la vérificatrice générale de la Ville**

À 10 h 10, le mardi 16 mai 2023, le conseil reprend ses travaux sur le point 7.06 sous la présidence de Mme Martine Musau Muele.

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

que le conseil se transforme en comité plénier pour l'étude du rapport annuel de la vérificatrice générale pour une période de 100 minutes, et qu'il désigne Mme Nancy Blanchet pour agir à titre de présidente du comité plénier. La vérificatrice générale disposera d'une durée de 40 minutes pour présenter son rapport annuel et le bilan de son mandat, les membres du conseil bénéficieront d'une période de 60 minutes pour poser des questions et ce temps de parole sera réparti comme suit :

- Projet Montréal : 33 minutes
- Ensemble Montréal : 20 minutes
- Autres élus-es : 7 minutes

À 10 h 11, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux pour permettre au conseil de se transformer en comité plénier.

À 10 h 22, Mme Nancy Blanchet déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à la vérificatrice générale, Mme Michèle Galipeau, à sa collaboratrice, Mme France Lessard, et à ses collaborateurs, MM François Arbez et Gontran Bage. Mme Blanchet invite la vérificatrice générale à débiter sa présentation.

À 12 h 07, la présidente du comité plénier, Mme Nancy Blanchet, indique la levée du comité plénier et suspend les travaux pour une pause.

À 12 h 15, le conseil reprend ses travaux et, en vertu de l'article 119 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la vice-présidente du conseil, Mme Effie Giannou, invite la présidente du comité plénier, Mme Nancy Blanchet, à faire son rapport. Mme Blanchet indique que le comité plénier a siégé durant un peu plus de 100 minutes, 13 membres ont pris la parole pour un total de 26 questions. Elle ajoute que les travaux du comité plénier se sont déroulés correctement et elle remercie tous les membres du conseil qui sont intervenus, de même que la vérificatrice générale et son équipe.

La vice-présidente du conseil remercie Mme Nancy Blanchet d'avoir présidé ce comité.

Un débat s'engage.

À 12 h 32, la vice-présidente du conseil, Mme Effie Giannou, suspend les travaux pour la pause du lunch.

À 14 h, le conseil reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

La vice-présidente du conseil déclare le point 7.06 déposé.

CM23 0471 (suite)**Point 7.07 – Tenue d'un comité plénier****Dépôt d'une lettre de la Société de transport de Montréal intitulée « Plénière de la STM sur son offre de service et ses finances pour l'année 2023 »**

À 14 h 29, le mardi 16 mai 2023,

Il est proposé par M. Alex Norris

Appuyé par Mme Dominique Ollivier

de rappeler le point 7.07 et que le que le conseil se transforme en comité plénier pour l'étude de l'offre de services et des finances de la STM pour l'année 2023, pour une période de 75 minutes, et qu'il désigne Mme Nancy Blanchet pour agir à titre de présidente du comité plénier. Mme Marie-Claude Léonard, directrice générale de la STM, disposera de 15 minutes pour faire sa présentation, les membres du conseil bénéficieront d'une période de 60 minutes pour poser des questions et ce temps de parole sera réparti comme suit :

- Projet Montréal – 33 minutes
- Ensemble Montréal – 20 minutes
- Autres élus-es – 7 minutes

À 14 h 29, la vice-présidente du conseil, Mme Effie Giannou, suspend les travaux pour permettre au conseil de se transformer en comité plénier.

À 14 h 34, Mme Nancy Blanchet déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à Mme Marie-Claude Léonard, ainsi qu'à sa collaboratrice et son collaborateur, Mme Julie Deschênes et M. Étienne Lyrette. Elle invite Mme Léonard à débiter sa présentation.

À 15 h 23, la présidente du comité plénier, Mme Nancy Blanchet, cède la parole à la leader adjointe de la majorité, Mme Gracia Kasoki Katahwa, qui soulève une question de règlement concernant les propos tenus par la conseillère Alba Zuniga Ramos dans son intervention; elle demande que les mots référant à la duperie, plus précisément « personne n'est dupe » soient retirés ou modifiés. Mme Blanchet confirme que les mots cités sont antiparlementaires et demande à Mme Zuniga Ramos de les rectifier. Cette dernière les remplace par « les gens connaissent ce qui se passe sur le terrain ». Mme Blanchet clôt le débat.

À 15 h 56, Mme Blanchet indique la levée du comité plénier. Le conseil reprend ses travaux et, en vertu de l'article 119 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, invite la présidente du comité plénier à faire son rapport. Mme Blanchet mentionne que le comité plénier a siégé durant un peu plus de 75 minutes, 15 membres ont pris la parole pour un total de 29 questions; elle remercie tous les membres qui sont intervenus.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie Mme Blanchet d'avoir présidé ce comité plénier.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil déclare le point 7.07 déposé.

07.07

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

À 16 h 20, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 20.36 à 20.38.

À 16 h 20,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.36 à 20.38 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0568

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation des conduites d'eau secondaires par chemisage dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 8 093 322,48 \$, taxes incluses (contrat : 7 197 009,59 \$ + contingences : 719 700,96 \$ + incidences : 176 611,93 \$) - Appel d'offres public 500403 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mai 2023 par sa résolution CE23 0769;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et de Pierrefonds-Roxboro, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 197 009,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 500403;
- 3- d'autoriser une dépense de 719 700,96 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 176 611,93 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1237231013

CM23 0569**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Ceveco inc., pour des travaux de réaménagement des abords de l'UQAM (pourtour de la chapelle Notre-Dame de Lourdes) dans le cadre du programme Accès Jardin dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 5 081 552,52 \$, taxes incluses (contrat : 4 379 800,74 \$ + contingences : 574 776,78 \$ + incidences : 126 975 \$) - Appel d'offres public 457840 (1 seul soum.) / Autoriser un budget de revenus et de dépenses de 704 882,06 \$, taxes incluses (contrat entente : 612 940,92 \$ + contingences : 91 941,14 \$), pour les travaux de la chapelle Notre-Dame-de-Lourdes intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par les Prêtres de Saint-Sulpice en vertu de l'entente conclue avec l'arrondissement de Ville-Marie (CA22 240171)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mai 2023 par sa résolution CE23 0770;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Ceveco inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réaménagement des abords de l'UQAM : Pourtour de la chapelle Notre-Dame de Lourdes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 379 800,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 457840;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 704 882,06 \$, taxes incluses (contrat entente : 612 940,92 \$ + contingences : 91 941,14 \$), pour les travaux d'étanchéisation de la fondation de la chapelle intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par les Prêtres de Saint-Sulpice en vertu de l'entente présentée dans le dossier décisionnel 1218853009;
- 4- de procéder à l'évaluation de rendement de Ceveco inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1237231001

CM23 0570**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder six contrats à 9386-0120 Québec inc. et Derichebourg Canada Environnement inc. pour les services de collecte et de transport de matières résiduelles, pour une période de 14 mois à cinq ans, avec possibilité d'options de prolongation de deux ans - Dépense totale de 92 812 835,31 \$, taxes incluses (contrats : 83 113 640,85 \$ + indexations : 5 361 215,42 \$ + contingences : 4 337 979,04 \$) - Appel d'offres public 23-19726 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mai 2023 par sa résolution CE23 0760;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour une durée de 14 ou 60 mois, les services de collecte et transport de matières résiduelles, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19726 :

Fournisseurs	Service de collecte	Territoires	Contrats (\$)
9386-0120 Québec Inc. - Lot 17	OM-CRD-MO-RV-Sapins	Ahuntsic-Cartierville - 1	19 694 670 \$
Derichebourg Canada Environnement Inc. - Lot 19	OM-CRD-MO-RV-Sapins	Ahuntsic-Cartierville - 2	16 250 571 \$
9386-0120 Québec Inc. - Lot 21 - Option 1	OM-CRD-MO-RV-Sapins	Saint-Laurent	19 988 722 \$
9386-0120 Québec Inc. - Lot 23 - Option 2	CS	Saint-Laurent	2 132 730 \$
9386-0120 Québec Inc. - Lot 24	OM-CRD-MO-RV-Sapins	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - 1	12 655 567 \$
9386-0120 Québec Inc. - Lot 26	OM-CRD-MO-RV-Sapins	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - 2	12 391 381 \$
Total - Collecte et transport			83 113 641 \$

- 3- d'autoriser une dépense totale de 4 337 979 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences :

Fournisseurs	Service de collecte	Territoires	Contingence (\$)
9386-0120 Québec Inc. - Lot 17	OM-CRD-MO-RV-Sapins	Ahuntsic-Cartierville - 1	1 049 744 \$
Derichebourg Canada Environnement Inc. - Lot 19	OM-CRD-MO-RV-Sapins	Ahuntsic-Cartierville - 2	866 137 \$
9386-0120 Québec Inc. - Lot 21 - Option 1	OM-CRD-MO-RV-Sapins	Saint-Laurent	1 065 452 \$
9386-0120 Québec Inc. - Lot 23 - Option 2	CS	Saint-Laurent	21 441 \$
9386-0120 Québec Inc. - Lot 24	OM-CRD-MO-RV-Sapins	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - 1	674 644 \$
9386-0120 Québec Inc. - Lot 26	OM-CRD-MO-RV-Sapins	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - 2	660 562 \$
Total - Collecte et transport			4 337 979 \$

- 4- d'autoriser une dépense totale de 5 361 215 \$, taxes incluses, à titre de budget d'ajustement de prix :

Fournisseurs	Service de collecte	Territoires	Ajustement de prix
9386-0120 Québec Inc. - Lot 17	OM-CRD-MO-RV-Sapins	Ahuntsic-Cartierville - 1	1 300 200 \$
Derichebourg Canada Environnement Inc. - Lot 19	OM-CRD-MO-RV-Sapins	Ahuntsic-Cartierville - 2	1 072 174 \$
9386-0120 Québec Inc. - Lot 21 - Option 1	OM-CRD-MO-RV-Sapins	Saint-Laurent	1 320 310 \$
9386-0120 Québec Inc. - Lot 23 - Option 2	CS	Saint-Laurent	11 364 \$
9386-0120 Québec Inc. - Lot 24	OM-CRD-MO-RV-Sapins	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - 1	837 309 \$
9386-0120 Québec Inc. - Lot 26	OM-CRD-MO-RV-Sapins	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - 2	819 858 \$
Total - Collecte et transport			5 361 215 \$

- 5- de prioriser la demande d'ajustement à la base budgétaire pour 2024 dans le cadre du processus budgétaire en cours et d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement pour les années subséquentes;

- 6- de procéder à une évaluation de rendement des fournisseurs (adjudicataires) à la fin des contrats;

7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1237281001

À 16 h 29,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0571

Adopter une résolution afin de retirer la portion de la voie réservée sur la rue Saint-Patrick dans l'arrondissement de LaSalle et afin d'établir une nouvelle voie réservée à l'usage exclusif des autobus, des taxis et des cyclistes sur la rue Provost dans l'arrondissement de Lachine

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 avril 2023 par sa résolution CE23 0665;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

Vu l'article 295 du *Code de la sécurité routière* (RLRQ, c. C-24.2);

Vu l'article 2 du Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055);

Malgré toute disposition ou résolution contraire, les voies de circulation suivantes sont réservées à l'usage exclusif des autobus et de certaines autres catégories de véhicules selon les modalités indiquées au tableau suivant :

Type d'intervention	Nom de l'axe	Type de voie réservée	Direction	de	à	Plage horaire (lundi au vendredi)
Nouvelle voie réservée	Provost	Bus, taxis et vélos	Ouest	1 ^{ere} avenue	31 ^e avenue	6 h 30 à 9 h 30 et 15 h 30 à 18 h 30
Enlèvement d'une voie réservée existante	Saint-Patrick	bus, taxi	Ouest	Irwin	Dollard	6 h à 10 h 30 et 14 h 30 à 19h (7j/7)

Adopté à l'unanimité.

30.01 1230566002

CM23 0572

Approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis de réunion de l'organisme MTL 24/24, entre 3 h et 8 h les 20 et 21 mai 2023, dans le cadre de l'événement « NON STOP ! » organisé sans interruption au Grand Quai du vendredi 19 mai à 22 h au dimanche 21 mai à 9 h

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0741;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis de réunion de l'organisme MTL 24/24, enregistré au numéro 1173193575, entre 3 h et 8 h les 20 et 21 mai 2023 dans le cadre de l'événement « NON STOP ! » organisé sans interruption au Grand Quai du vendredi 19 mai à 22 h au dimanche 21 mai 2023 à 9 h.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1238994002

CM23 0573

Accepter l'offre à venir de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour la prise en charge de la conception et de la réalisation des travaux d'aménagement pour un accès à la berge au parc de la Promenade-Bellerive, dans le cadre du projet d'un pôle récréatif, conformément l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0742;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter l'offre à venir de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour la prise en charge de la conception et de la réalisation des travaux d'aménagement pour un accès à la berge au parc de la Promenade-Bellerive, dans le cadre du projet d'un pôle récréatif en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Michel Bissonnet
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Josué Corvil
M. Laurent Desbois
M. Alan DeSousa
Mme Angela Gentile
Mme Effie Giannou
M. Julien Hénault-Ratelle
M. Benoit Langevin
M. Sonny Moroz
Mme Vana Nazarian
M. Dominic Perri
M. Giovanni Rapanà
Mme Chantal Rossi
M. Aref Salem
M. Abdelhaq Sari
Mme Stephanie Valenzuela
Mme Alba Zuniga Ramos

30.03 1236496001

CM23 0574

Approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux pour la tenue d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, durant la saison estivale 2023 par la Société de développement commerciale (SDC) Avenue du Mont-Royal, de la SDC Boulevard Saint-Laurent et de la SDC Pignons rue Saint-Denis

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0743;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux de la saison estivale 2023 des Sociétés de développement commercial (SDC) Avenue du Mont-Royal, Boulevard Saint-Laurent et Pignons rue Saint-Denis, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1237796004

CM23 0575

Retirer du domaine public comme rue le lot 3 879 776 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et le verser dans le domaine public comme parc local, et ce, dans le cadre du projet d'aménagement du parc Zotique-Racicot

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0753;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de retirer du domaine public comme rue du lot 3 879 776 et de le verser dans le domaine public comme parc local, et ce, dans le cadre des travaux d'aménagement du parc Zotique-Racicot.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1237189001

À 16 h 40,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.06 à 30.08 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0576

Abroger la résolution CE22 1422 / Autoriser l'affectation du surplus du Service de la gestion et de la planification des immeubles afin de financer le projet de déconstruction de la fondeuse à neige et l'enlèvement de deux réservoirs souterrains de produits pétroliers dans l'arrondissement de Montréal-Nord

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mai 2023 par sa résolution CE23 0784;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser l'affectation du surplus du Service de la gestion et de la planification des immeubles afin de financer le projet de déconstruction de la fondeuse à neige et l'enlèvement de deux réservoirs souterrains de produits pétroliers dans la cour de voirie de l'arrondissement de Montréal-Nord;
- 2- d'abroger la résolution CE22 1422;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1236329002

CM23 0577

Reporter en 2023 la réalisation du projet des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Rose-de-Lima et Sainte-Émilie, dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mai 2023 par sa résolution CE23 0783;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de reporter en 2023 la réalisation du projet des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Rose-de-Lima et la rue Sainte-Émilie, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1228935001

CM23 0578

Adopter une résolution visant à établir et à modifier des voies de circulation à l'usage exclusif des autobus et de certaines autres catégories de véhicules sur le territoire des anciennes banlieues de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mai 2023 par sa résolution CE23 0792;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

- Vu l'article 295 du *Code de la sécurité routière* (RLRQ, c. C-24.2);
- Vu l'article 2 du Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055);
- Malgré toute disposition ou résolution contraire, les voies de circulation suivantes sont réservées à l'usage exclusif des autobus et de certaines autres catégories de véhicules selon les modalités indiquées au tableau suivant :

Type d'intervention	Nom de l'axe	Type de voie réservée	Direction	De	À	Plage Horaire
Voie réservée existante	Boul. des Trinitaires	Bus/Taxi	Sud	Boul. Newman	Limite sud de l'arrondissement	Lundi au vendredi 6h30 à 9h30
Voie réservée existante	Boul. Pierrefonds	Bus/Taxi	Nord	Boul. des Sources	Boul. Gouin	En tout temps

Voie réservée existante	Chemin de la Côte-de-Liesse	Bus/Taxi	Est	Rue Graveline	Ch. Delmeade	Lundi au vendredi 15h30 à 18h30
				Chemin Delmeade	Rond-Pt. Côte-de-Liesse	En tout temps
				Chemin Canora	Boul. de l'Acadie	En tout temps
				Boul. Graham	Chemin Sunset	Lundi au vendredi 6h30 à 9h30 et 15h30 à 18h30
			Ouest	Rue Deslauriers	Rue Stinson	En tout temps
				Rue Laperrière	Ave. Sainte-Croix	En tout temps
				Rond-Pt. Décarie	Chemin Devonshire	En tout temps
				Boul. Alexis-Nihon	Rond-Pt. Côte-de-Liesse	En tout temps
Voie réservée existante	Chemin de la Côte-Vertu	Bus/Taxi	Est et ouest	Rue Bégin	Boul. Marcel-Laurin	Lundi au vendredi 6h30 à 9h30 et 15h30 à 18h30
Prolongement de voie réservée	Boul. Henri-Bourassa	Bus/Taxi/Vélo	Est et ouest	Rue Jasmin	5235, Bd. Henri-Bourassa	Lundi au vendredi 6h30 à 9h30 et 15h30 à 18h30
Voie réservée existante	Boul. Lacordaire	Bus/Taxi	Nord et sud	Rue Jean-Talon	Rue de Paimpol	Lundi au vendredi 6h30 à 9h30 en direction sud 15h30 à 18h30 en direction nord
				Rue des Galets	Boul. des Grandes-Prairies	Lundi au vendredi 6h30 à 9h30 en direction sud 15h30 à 18h30 en direction nord
			Sud	Rue St-Zotique	Limite sud de l'arrondissement	Lundi au vendredi 6h30 à 9h30
			Nord	Rue de Charleroi	Rue Renoir	Lundi au vendredi 15h30 à 18h30
			Sud	Rue d'Amos	Rue de Charleroi	Lundi au vendredi 6h30 à 9h30

Nouvelle voie réservée	Boul. Ray-Lawson	Bus/Taxi/Vélo	Nord et sud	Boul. Henri-Bourassa	Boul. des Sciences	Lundi au vendredi 6h30 à 9h30 en direction sud 15h30 à 18h30 en direction nord
Voie réservée existante	Boul. Louis-H Lafontaine	Bus/Taxi	Sud	A-40	Chénier	Lundi au vendredi 15h à 19h30
Voie réservée existante	Boul. des Galeries d'Anjou	Bus/Taxi/Vélo	Nord	Rue St-Zotique	Rue Jean-Talon	Lundi au vendredi 15h30 à 18h30
			Sud	Rue Jean-Talon	Rue Bélanger	Lundi au vendredi 6h30 à 9h30
				Rue St-Zotique	Rue Beaubien	Lundi au vendredi 6h30 à 9h30
Voie réservée existante	Rue Jean-Talon	Bus/Taxi/Vélo	Ouest	Ave. des Halles	Limite ouest de l'arrondissement	Lundi au vendredi 15h30 à 18h30
			Est et ouest	Rue de Cannes	Limite ouest de l'arrondissement	Lundi au vendredi 6h30 à 9h30 en direction ouest 15h30 à 18h30 en direction est
				Boul. Langelier	Limite est de l'arrondissement	Lundi au vendredi 6h30 à 9h30 en direction ouest 15h30 à 18h30 en direction est
Voie réservée existante	Boul. Langelier	Bus/Taxi	Nord et sud	Rue Bélanger	Rue Dumesnil	Lundi au vendredi 6h30 à 9h30 en direction sud 15h30 à 18h30 en direction nord
Voie réservée existante	Rue Airlie	Bus/Taxi/Vélo	Ouest	90 ^e Ave.	Ave. Labatt	Lundi au vendredi 15h à 19h

Voie réservée existante	Boul. Léger et Perras	Bus/Taxi/Vélo	Est et ouest	Ave. l'Archevêque	Boul. Langelier	Lundi au vendredi 6h à 9h en direction ouest 15h30 à 18h30 en direction est
-------------------------	-----------------------	---------------	--------------	-------------------	-----------------	---

Adopté à l'unanimité.

30.08 1234368004

CM23 0579

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 1 772 506 du cadastre du Québec

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 1 772 506 du cadastre du Québec », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1235378001

CM23 0580

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 16 000 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme des Dignes

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 16 000 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme des digues », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1238465001

CM23 0581

Avis de motion et dépôt - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 5e Avenue, entre la rue De Montigny et la rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 5^e Avenue, entre la rue De Montigny et la rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1218703004

CM23 0582

Avis de motion et dépôt - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 18^e Avenue, entre la rue Forsyth et la rue Gratton, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 18^e Avenue, entre la rue Forsyth et la rue Gratton, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1213496007

CM23 0583

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 13 600 000 \$ afin de financer les travaux d'électrification des stations de vélos en libre-service BIXI

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 600 000 \$ afin de financer les travaux d'électrification des stations de vélo en libre-service BIXI », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1238848007

À 16 h 43,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0584

Adoption - « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (22-054) » concernant l'installation le TAZ

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (22-054) » à l'assemblée du conseil municipal du 17 avril 2023 par sa résolution CM23 0449;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (22-054) » à l'assemblée du conseil municipal du 17 avril 2023 par sa résolution CM23 0449;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0534;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (22-054) » concernant l'installation le TAZ, afin de supprimer le paragraphe 3^e de l'article 30.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1235978001

Règlement 22-054-2

CM23 0585

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 31^e Avenue, entre la rue De La Gauchetière et la rue Victoria, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains »

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 31^e Avenue, entre la rue De La Gauchetière et la rue Victoria, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 17 avril 2023 par sa résolution CM23 0450;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 31^e Avenue, entre la rue De La Gauchetière et la rue Victoria, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 17 avril 2023 par sa résolution CM23 0450;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0537;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 31^e Avenue, entre la rue De La Gauchetière et la rue Victoria, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains »;
- 2- de créer une servitude d'utilités publiques aux fins de télécommunications et de distribution d'énergie sur les lots 6 387 680 à 6 387 704 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont l'emprise est délimitée par les lettres ABCDEFGHIJKA sur le plan T-96 Pointe-aux-Trembles.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1213496001

Règlement 23-014

CM23 0586

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ afin de financer les services professionnels relatifs à la conception des plans et devis ainsi que des travaux du projet de réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ afin de financer les services professionnels relatifs à la conception des plans et devis ainsi que des travaux du projet de réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance » à l'assemblée du conseil municipal du 17 avril par sa résolution CM23 0451;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ afin de financer les services professionnels relatifs à la conception des plans et devis ainsi que des travaux du projet de réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance » à l'assemblée du conseil municipal du 17 avril par sa résolution CM23 0451;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0601;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ afin de financer les services professionnels relatifs à la conception des plans et devis ainsi que des travaux du projet de réaménagement de la voie Camilien-Houde et du chemin Remembrance », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1238978001

Règlement 23-015

À 16 h 50,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 43.01 et 43.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0587

Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'y ajouter neuf zones de logement abordable dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Saint-Laurent, de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et de Lachine / Mandater le Service de l'habitation pour tenir une consultation publique / Délégation de pouvoirs au greffier

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'y ajouter neuf zones de logement abordable dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Saint-Laurent, de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et de Lachine, lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'y ajouter neuf zones de logement abordable dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Saint-Laurent, de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et de Lachine;
- 2- de mandater le Service de l'Habitation pour tenir l'assemblée publique de consultation prévue à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- 3- de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de la Ville de Montréal de l'assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au présent projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1237345001

Règlement P-20-041-8

CM23 0588

Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement intitulé « Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments », remplaçant et abrogeant le Règlement 07-034 relatif à l'entretien des bâtiments / Mandater la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation pour tenir une assemblée publique de consultation / Délégation de pouvoirs au greffier

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments », remplaçant et abrogeant le Règlement sur l'entretien des bâtiments (07-034), lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments », remplaçant et abrogeant le Règlement sur l'entretien des bâtiments (07-034);
- 2- de mandater la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation pour tenir l'assemblée publique de consultation prévue à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- 3- de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de la Ville de Montréal de l'assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au présent projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

43.02 1237154001

Règlement P-23-016

À 16 h 51,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 44.01 et 44.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0589**Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur TOD Bois-Franc - Saint-Laurent visant la création d'une aire de développement orientée sur le transport actif et collectif autour de la station Bois-Franc**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur TOD Bois-Franc - Saint-Laurent visant la création d'une aire de développement orientée sur le transport actif et collectif autour de la station Bois-Franc à l'assemblée du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent du 7 février 2023, par sa résolution CA23 08 0065 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CA23 08 0064 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent à sa séance du 7 février 2023, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 15 mars 2023 à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023, par sa résolution CE23 0751;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » et qui a pour objet :

- d'intégrer le « Programme particulier d'urbanisme du Secteur TOD Bois-Franc – Saint-Laurent » à la partie IV du Plan, visant la création d'une aire de développement orientée sur le transport actif et collectif autour de la station du REM Bois-Franc, dont la copie est jointe en annexe au présent dossier décisionnel;
- de modifier les cartes de la densité de construction de la partie I du Plan et du Chapitre d'arrondissement afin de refléter la vision de planification du PPU;
- de modifier la carte des voies cyclables du Chapitre d'arrondissement afin d'intégrer le nouveau réseau de déplacements actifs proposé et d'assurer sa mise à jour.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1224509002

Règlement 04-047-249

CM23 0590**Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de créer un nouveau secteur de densité à même le secteur 04-01, pour la propriété sise au 7330, chemin de la Côte-Saint-Luc**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de créer un nouveau secteur de densité à même le secteur 04-01, pour la propriété sise au 7330, chemin de la Côte-Saint-Luc à l'assemblée du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce du 7 février 2023, par sa résolution CA23 170024 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CA23 170024 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce à sa séance du 7 février 2023, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 6 mars 2023 à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 5160, boulevard Décarie, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023, par sa résolution CE23 0750;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de créer un nouveau secteur de densité à même le secteur 04-01, pour la propriété sise au 7330, chemin de la Côte-Saint-Luc.

Adopté à l'unanimité.

44.02 1226290067

Règlement 04-047-250

CM23 0591

Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du secteur TOD Bois-Franc - Ahuntsic-Cartierville

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du secteur TOD Bois-Franc - Ahuntsic-Cartierville à l'assemblée du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du 13 février 2023, par sa résolution CA23 09 0034 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CA23 09 0034 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à sa séance du 13 février 2023, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 23 mars 2023 au 12225, rue Grenet, 1^{er} étage, salle Marie-Paule-Levaque, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023, par sa résolution CE23 0752;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du secteur TOD Bois Franc - Ahuntsic-Cartierville

Adopté à l'unanimité.

44.03 1221066006

Règlement 04-047-251

Point 65.01**Motion de l'opposition officielle demandant le rétablissement des horaires de tarification des stationnements**

La leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, avec le consentement unanime des membres du conseil présents, retire la motion, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

CM23 0592**Motion de l'opposition officielle pour accélérer le développement du secteur Namur-Hippodrome**

Attendu que les Montréalais.es subissent les conséquences de la crise du logement, qui s'est matérialisée par un taux d'inoccupation de 2 % en 2022;

Attendu que l'accélération du développement de nouveaux secteurs à fort potentiel résidentiel, dont celui de Namur-Hippodrome, est essentielle pour répondre à la crise de l'abordabilité du logement;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée en 2022 à livrer les premiers logements d'ici 2025 dans le quartier Namur-Hippodrome;

Attendu que la Ville de Montréal est propriétaire des terrains du futur quartier Namur-Hippodrome situés dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce depuis la signature d'un acte de cession en 2017 (Entente);

Attendu que cette Entente oblige la Ville de Montréal à respecter plusieurs conditions, dont celle de « débiter le transfert de parcelles (...) au plus tard six (6) années suivant la date de signature »;

Attendu que la Ville de Montréal a lancé deux appels d'offres en 2022 pour développer la première phase du secteur, soit un dédié aux OSBL d'habitation qui a trouvé preneur et un dédié aux développeurs immobiliers privés qui n'a reçu aucune soumission;

Attendu que les développeurs immobiliers privés ont exprimé leur désintérêt en invoquant que le prix demandé pour l'achat du terrain était élevé pour le secteur et des conditions d'appel d'offres trop contraignantes et que ceux-ci dénoncent l'absence d'un plan d'ensemble sur 96 % du territoire et d'un calendrier de réalisation;

Attendu que l'administration s'est engagée à déposer un Plan directeur sur le secteur Namur-Hippodrome en 2024 et à le soumettre à une consultation publique de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM);

Attendu que, considérant l'urgence de répondre à la crise de l'abordabilité du logement, un Programme particulier d'urbanisme (PPU) est un outil plus approprié qu'un Plan directeur pour concrétiser la vision du secteur, contribuer à l'accélération du développement en répondant au manque de planification dénoncé par les développeurs et intégrer les aménagements au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal une fois adopté;

Attendu que le calendrier de réalisation ainsi que les infrastructures et les aménagements prévus sur le site pourront être intégrés à ce PPU, ce qui remédiera à l'incertitude dans laquelle les partenaires sont actuellement plongés et contribuera à stimuler leur intérêt pour le secteur;

Attendu que l'administration ralentit le développement du site Namur-Hippodrome en voulant soumettre à l'OCPM en 2024 un Plan directeur au lieu d'un PPU puisque ce dernier est un l'outil d'aménagement qui permet une modification au Plan d'urbanisme;

Attendu que l'OCPM a publié son rapport de recommandations en 2020 et que, depuis cette consultation, la Ville de Montréal a eu amplement de temps pour élaborer un PPU;

Attendu que la question du financement des infrastructures qui desservent le secteur Namur-Hippodrome demeure un obstacle majeur au développement du site, puisque la Ville de Montréal ne dispose pas des sommes nécessaires au développement;

Attendu qu'afin d'accélérer l'atteinte des objectifs de développement qui seront prévus au PPU Namur-Hippodrome et assurer le succès de partenariats innovants avec les autres paliers gouvernementaux, la Ville de Montréal doit chiffrer les investissements en infrastructures nécessaires et détailler leur répartition entre les divers acteurs;

Attendu que lors de la consultation prébudgétaire 2024 de la Commission des finances et de l'administration de la Ville de Montréal, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et l'Institut de développement urbain du Québec ont émis des recommandations afin de prioriser le développement de certains secteurs, dont celui de Namur-Hippodrome, et de conclure des ententes novatrices entre les trois paliers de gouvernement afin de financer les infrastructures nécessaires à l'accélération du développement de ces secteurs (habitation, transport collectif, voirie, eau, etc.);

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Stephanie Valenzuela

que la Ville de Montréal :

- 1- en collaboration avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, s'engage à déposer un Programme particulier d'urbanisme pour le quartier Namur-Hippodrome lors du conseil municipal de septembre 2023 en vue de mandater l'OCPM de tenir une consultation publique sur ledit PPU;
- 2- s'engage à chiffrer et répartir les investissements nécessaires entre les différents acteurs afin d'accélérer la réalisation du Programme particulier d'urbanisme dans le secteur Namur-Hippodrome dès le PDI 2024-2033;
- 3- négocie une entente d'investissements en infrastructures (eau, voirie, habitation, transport collectif, etc.) avec les autres paliers gouvernementaux afin d'accélérer la mise en œuvre du nouveau quartier Namur-Hippodrome.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à l'auteur de la motion, le conseiller Alan DeSousa.

En débutant, le conseiller Alan DeSousa présente quelques éléments contextuels entourant cette motion. Il enchaîne en souhaitant notamment que l'Administration se dote d'outils règlementaires et urbanistiques pour le développement de ce secteur, de même qu'elle puisse comptabiliser les infrastructures et les sources de financement associées. Il conclut en reconnaissant l'orientation actuelle de l'Administration qui opte pour une cellule visant à accélérer le développement du secteur Namur-Hippodrome et dans les circonstances, M. DeSousa indique qu'il va retirer cette motion.

La présidente du conseil le remercie pour son intervention. Puis, avec l'accord de la majorité des membres du conseil présents, et en vertu de l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la motion 65.02 retirée, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

À 17 h 10, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie les membres du conseil, de même que tous ceux et celles ayant participé à la préparation de cette assemblée. Puis, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

Martine Musau Muele
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Emmanuel Tani-Moore
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE